



Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

Vérification de l'information financière et autres travaux connexes

Hiver 2013

Présentation en diaporama
du contenu du rapport



Table des matières

Chapitre 1 – Observations du vérificateur général par intérim,
M. Michel Samson

Chapitre 2 – États financiers consolidés du gouvernement

Chapitre 3 – Opinions modifiées et commentaires dans le rapport
de l'auditeur indépendant

Chapitre 4 – Réseau de la santé et des services sociaux

Chapitre 5 – Réseaux de l'éducation – Situation financière et
reddition de comptes des entités

Table des matières

Chapitre 6 – Enjeux liés à l'endettement du secteur public du Québec

Chapitre 7 – Équilibre budgétaire - Croissance des dépenses gouvernementales

Chapitre 8 – Portrait des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

Chapitre 9 – Contrôles généraux des technologies de l'information

Chapitre 10 – Caisse de dépôt et placement du Québec



CHAPITRE

Observations du vérificateur général par intérim, M. Michel Samson

1

Table des matières

- Introduction
- Situation financière du Québec (voir chap. 6)
- Paiements de transfert (voir chap. 2)
- Modification des responsabilités (voir chap. 2)
- États financiers consolidés du gouvernement :
gouvernance
- Audit conjoint



Introduction – Mandat confié au vérificateur général

- La *Loi sur le vérificateur général* prévoit que ce dernier peut faire les commentaires qu'il juge appropriés
 - sur les états financiers du gouvernement, des organismes, des entreprises et des entités des réseaux ainsi que sur les règles ou conventions comptables en vertu desquelles ces états ont été préparés
 - sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics comme moyens de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics
- Pour une quatrième année consécutive, publication par le Vérificateur général d'un rapport distinct portant sur la vérification financière et d'autres travaux connexes

États financiers consolidés du gouvernement : gouvernance

- Rôle important pour les parlementaires : gouvernance entourant la production et l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement
- Pas d'étude des états financiers consolidés du gouvernement ou des constats formulés par le VG à leur égard par une commission parlementaire
- En Ontario et au fédéral, rôle confié à des commissions parlementaires
- Invitation aux parlementaires : confier la responsabilité de l'étude des Comptes publics à la Commission de l'administration publique ou à une autre commission parlementaire

Audit conjoint

- Sensibilisation des parlementaires aux coûts élevés associés à l'audit conjoint
- Pour générer des économies : mise en concurrence des firmes au moyen d'un processus d'appel d'offres
- Co-auditeurs nommés à la suite d'un tel processus, à l'exception d'Hydro-Québec (HQ)
- Trois co-auditeurs à HQ : situation rarissime qui soulève un questionnement



CHAPITRE

2

États financiers consolidés du gouvernement

CHAPITRE

1

Observations du vérificateur général par intérim, M. Michel Samson

- Paiements de transfert
- Modification des responsabilités

États financiers consolidés

- États financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2012 : opinion formulée sans restriction ni commentaire pour une sixième année consécutive quant au respect
 - des Normes comptables canadiennes pour le secteur public
 - des conventions comptables du gouvernement

États financiers consolidés (suite)

Tableau 1 États financiers consolidés (en millions de dollars)

		2012	2011
	Prévisions budgétaires	Résultats réels	Résultats réels
État consolidé de la situation financière			
Actifs financiers	–	60 060	56 670
Passifs	–	227 171	216 003
Dette nette	(166 077)	(167 111)	(159 333)
Actifs non financiers	–	52 989	47 387
Déficits cumulés	(114 278)	(114 122)	(111 946)
État consolidé des résultats de fonctionnement			
Revenus	81 690	81 268	77 700
Dépenses	84 250	83 056	80 090
Provision pour éventualités	300	–	–
Déficit annuel	(2 860)	(1 788)	(2 390)

Source : *Comptes publics 2011-2012*, volume 1.



Événements d'intérêt survenus en 2011-2012

- Hydro-Québec : fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2
- Traitement comptable des partenariats public-privé (PPP)
- Nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert



Hydro-Québec

Fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2

- La recommandation d'Hydro-Québec (HQ) d'abandonner le projet de réfection de la centrale a été acceptée par le gouvernement.
- L'estimation des coûts de cette fermeture a été mise à jour par HQ après le 19 octobre 2012, date d'approbation des états financiers consolidés.
- Le gouvernement a décidé de modifier l'information présentée dans une note afférente à ses états financiers pour refléter la valeur de la dernière estimation.

Hydro-Québec

Fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (suite)

- Selon la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le gouvernement doit, pour 2011-2012 et 2012-2013, respecter les objectifs figurant dans le budget de mars 2011 quant aux soldes budgétaires déficitaires.
 - La cible pour 2012-2013 est de limiter le déficit à 1,5 G\$.
- La fermeture de la centrale a eu pour effet d'augmenter de 1,8 G\$ le déficit budgétaire initialement prévu pour 2012-2013, ce qui le porte à 3,3 G\$.

Hydro-Québec

Fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (suite)

- Conséquences
 - Le solde budgétaire déficitaire prévu pour 2012-2013 n'est pas conforme aux exigences de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
 - Un projet de loi a été déposé en février 2013 afin d'exclure l'incidence de cette fermeture sur le solde relatif à 2012-2013.

Traitements comptables des partenariats public-privé (PPP)

- La pratique comptable du gouvernement consistait à enregistrer dans ses états financiers consolidés les actifs et les passifs afférents aux ententes de PPP.
- L'an dernier, nous avons publié un chapitre portant sur les PPP. Dans son commentaire accompagnant notre rapport, le MFEQ a affirmé ceci : « Dans le cadre de la comptabilisation des ententes de PPP, la pratique comptable utilisée par le ministère [...] a été établie en se référant aux meilleures pratiques comptables en usage au Canada et ailleurs dans le monde [...]. La pratique retenue a également été confirmée par une importante firme d'experts-comptables. »
- En 2007-2008, cette pratique a également été analysée et endossée par le Vérificateur général.

Traitements comptables des partenariats public-privé (suite)

- Le Contrôleur des finances a revu sa position et a modifié la comptabilisation des montants liés à l'entente de PPP du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Saint-Lambert.
 - La position du gouvernement est que l'entente ne lui confère pas le droit d'utiliser les installations de ce CHSLD.
 - Nous ne sommes pas de cet avis puisque
 - la totalité des installations sert à exécuter l'entente, qui fixe le niveau et la qualité de la prestation de services
 - et que toutes les personnes qui y sont hébergées sont choisies par le Centre de santé et des services sociaux de Champlain–Charles-Le Moyne, une entité contrôlée par le gouvernement.

Traitements comptables des partenariats public-privé (suite)

- Dorénavant, ni l'actif ni la dette afférente à ce CHSLD ne figurent dans l'état de sa situation financière.
 - Au 31 mars 2012, les actifs non financiers et la dette brute du gouvernement ont donc été sous-évalués de 28,2 M\$.
- L'auditeur de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie partage notre point de vue.
 - Son rapport de l'auditeur indépendant comporte une opinion avec réserve.

Traitements comptables des partenariats public-privé (suite)

- Le Contrôleur des finances a signifié son intention de revoir en 2012-2013 le traitement comptable à l'égard de toutes les ententes de PPP.
- Au 31 mars 2012
 - Les dettes découlant d'ententes de PPP totalisaient 2 497 M\$ (31 mars 2011 : 1 541 M\$).
 - Les obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations découlant de ces ententes totalisaient 3 794 M\$ (31 mars 2011 : 2 583 M\$).
- Un tel changement pourrait faire que d'autres montants soient exclus de la dette brute.

Pratique budgétaire en matière de transferts

- Le gouvernement verse sur plusieurs années certaines subventions se rapportant à des immobilisations. Les subventions continuent d'être versées aux bénéficiaires après que les immobilisations aient été acquises par ces derniers.
- Les bénéficiaires empruntent pour financer leurs immobilisations en attendant de recevoir les subventions promises par contrat. (illustration : voir chapitre 6)
- Le gouvernement inscrit sa dépense de subventions et la soumet au vote annuel des crédits au même rythme que le paiement.

Pratique budgétaire en matière de transferts (suite)

- Incidences
 - Le contrôle parlementaire ne peut s'exercer au moment opportun, soit avant que le gouvernement ait posé des gestes qui fassent en sorte qu'il ait perdu son pouvoir discrétionnaire.
 - Les bénéficiaires de subventions empruntent généralement à des taux plus élevés que le gouvernement, cela occasionne donc des coûts additionnels.
 - Selon la nouvelle norme sur les paiements de transfert, la dette découlant des subventions devra être inscrite aux livres dès que les immobilisations subventionnées auront été acquises par les bénéficiaires. Le gouvernement n'est pas de cet avis.

Paiements de transfert

Divergence d'opinions

- La nouvelle norme comptable est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012.
- La divergence a pour objet le moment de l'autorisation du transfert.
 - Selon le gouvernement, le pouvoir habilitant aux fins d'autoriser une dépense de transfert est exercé lors du vote annuel des crédits budgétaires par les parlementaires.
 - Selon le Vérificateur général, les parlementaires peuvent déléguer ce pouvoir aux représentants du gouvernement au moyen de diverses dispositions législatives et réglementaires. Ces derniers sont alors habilités à négocier et à conclure des contrats valides.

Paiements de transfert

Divergence d'opinions (suite)

Tableau 3 Incidence d'événements¹ sur la constatation de paiements de transfert relatifs à une immobilisation et versés sur plusieurs années

	Position du Vérificateur général	Position du gouvernement
Vote par l'Assemblée nationale d'une loi accordant à un ministre le pouvoir habilitant de conclure des ententes	Pouvoir habilitant établi	Aucune incidence
Décision du gouvernement d'accorder une subvention et communication formelle de la décision au bénéficiaire	Autorisation du transfert (pouvoir habilitant exercé)	Aucune incidence
Achèvement des travaux par le bénéficiaire	Constatation ² du paiement de transfert en totalité	Aucune incidence
Vote des crédits annuels par l'Assemblée nationale pour une portion ³ du transfert promis	Aucune incidence	Autorisation et constatation de la portion ³ autorisée du transfert

1. Nous faisons l'hypothèse que ces événements se déroulent dans l'ordre chronologique présenté dans le tableau.
2. Nous faisons aussi l'hypothèse que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.
3. La portion annuelle du transfert correspond au versement prévu selon les modalités de l'entente. La contribution peut être versée de façon progressive, sur plusieurs années, ou donner lieu à des versements qui s'agencent avec ceux effectués par le bénéficiaire pour le remboursement de sa dette.

Paiements de transfert

Évolution des positions

- Au cours de la dernière année, le gouvernement a obtenu l'avis d'un quatrième cabinet d'experts-comptables afin d'appuyer davantage son interprétation.
- Sa position est demeurée la même.

Paiements de transfert

Évolution des positions (suite)

- De leur côté, des vérificateurs généraux municipaux sont d'avis que les faits et gestes du gouvernement ont créé une attente chez les municipalités et leurs institutions financières quant au financement des projets d'immobilisations visés par les subventions.
- Ces gestes comprennent notamment
 - la transmission de lettres de confirmation
 - et la signature d'ententes.
- Les municipalités comptent recevoir le financement promis.
- Les subventions ont été autorisées aux fins de la norme comptable et les créances à leur égard figurant déjà dans les états financiers des municipalités présentent fidèlement la situation financière de ces dernières.



Paiements de transfert

Modifications législatives déposées

- En février 2013, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi proposant des changements à la législation pour clarifier la notion d'autorisation lorsqu'il accorde des subventions.
- Il veut que cette notion ne puisse être interprétée autrement que par le vote annuel des crédits par les parlementaires.

Paiements de transfert

Modifications législatives (suite)

- Les modifications législatives proposées ne sont pas de nature à influencer notre opinion relative à l'interprétation de la nouvelle norme comptable.
 - Légiférer ne changera pas la substance des transactions passées.
 - Les opérations et les faits doivent être comptabilisés et présentés d'une manière qui exprime leur substance et non obligatoirement leur forme juridique.
 - Une dette réelle existe sur les marchés financiers. Puisque le gouvernement reconnaît qu'il l'assumera, il devrait la présenter clairement dans son bilan.

Paiements de transfert

Incidence de l'application de la norme

- La position adoptée par le gouvernement implique des traitements comptables différents pour des transactions similaires selon qu'elles sont effectuées
 - par un ministère ou un organisme budgétaire (ex. : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT))
 - ou par un organisme autre que budgétaire (ex. : Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), Société d'habitation du Québec).
- Le gouvernement a estimé l'incidence de l'application de la norme à 1,2 G\$ (pour les organismes autres que budgétaires); ce montant devra être ajouté à ses déficits cumulés et à ses passifs au 1^{er} avril 2012.

Paiements de transfert

Incidence de l'application de la norme (suite)

- Ce montant représente les travaux qui auront été réalisés par les bénéficiaires des subventions à cette date. Le gouvernement est d'avis qu'un passif doit être reconnu puisque
 - les programmes administrés par des organismes autres que budgétaires ne requièrent pas l'autorisation annuelle des crédits budgétaires par l'Assemblée nationale
 - et que leur conseil d'administration a le pouvoir d'autoriser leurs engagements financiers et les versements qui s'y rattachent.
- Nous sommes d'avis que tous les travaux réalisés par les bénéficiaires devraient être inscrits comme passifs au 1^{er} avril 2012, incluant ceux subventionnés par des entités budgétaires.

Pratique budgétaire : Invitation au gouvernement

- L'incidence de l'application de cette norme (estimée à 1,2 G\$ par le gouvernement) est sous-évaluée d'au moins 7,2 G\$.
- Cette divergence m'amène à formuler une invitation au gouvernement
 - Encenser promptement une réflexion afin que le processus budgétaire permette aux parlementaires de débattre de l'attribution de subventions au moment opportun.

Paiements de transfert

Modification des responsabilités

- Le gouvernement a transféré au MAMROT et au ministère des Transports du Québec (MTQ) la responsabilité d'assumer le coût d'une partie du Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
- Cette responsabilité était auparavant totalement dévolue à la SOFIL.

Paiements de transfert

Modification des responsabilités (suite)

- Incidences de ce transfert de responsabilités de la SOFIL vers le MTQ et le MAMROT
 - Cette modification contribuera à différer l'inscription de dépenses et de passifs dans les états financiers consolidés.
 - Ce transfert de responsabilités mine la qualité de la reddition de comptes financière.
 - Les subventions à une municipalité de 2 000 habitants et plus sont à la charge du MAMROT. S'il y a moins de 2 000 habitants, elles sont à la charge de la SOFIL.
 - Comment peut-on mesurer les résultats d'un programme si l'information quant aux coûts engagés est dispersée dans les états financiers de 3 entités et que les dépenses en découlant s'échelonneront sur 10 ou 20 ans après la fin du programme?
 - Une entité peut-elle se sentir imputable dans ces circonstances?

Paiements de transfert

Prêts remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs

- La nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert aura une incidence sur la constatation des prêts aux établissements universitaires exclus du périmètre comptable du gouvernement.
- Ces prêts se chiffraient à 2,5 G\$ au 31 mars 2012.
- Afin de financer des travaux relatifs à leurs immobilisations, les universités empruntent auprès de Financement-Québec (FQ), qui emprunte à son tour sur les marchés financiers.

Paiements de transfert

Prêts remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs (suite)

- Ces prêts seront remboursés par le gouvernement au moyen de crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale. En réalité, le gouvernement se rembourse lui-même à partir de fonds provenant du Fonds consolidé du revenu.
- Les normes comptables exigent que ces prêts soient passés en charges à titre de subventions dès qu'ils sont autorisés, s'il est possible d'établir un lien direct entre leur remboursement et l'aide financière versée par le gouvernement.
- Nous sommes d'avis qu'un lien direct existe puisque
 - les lettres de confirmation transmises aux universités énoncent clairement que le gouvernement leur accorde une aide financière afin de pourvoir au paiement en capital et en intérêts d'un emprunt contracté auprès de FQ.
- Ces prêts devront donc être constatés dans les charges et les déficits cumulés du gouvernement au 1^{er} avril 2012, lesquels devront être augmentés de 2,5 G\$.

Paiements de transfert

Prêts remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs (suite)

- Extraits des commentaires du ministère des Finances et de l'Économie
 - « Depuis la mise en vigueur de la norme sur ce type de prêts, la pratique comptable du gouvernement à l'égard de la comptabilisation de ces prêts a toujours été la même et le vérificateur général n'a jamais émis de restriction ni de commentaire dans son rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement [...]. »
 - « [...] le lien direct entre les prêts accordés et la subvention n'est pas établi puisque, entre autres, les prêts devront être remboursés, même si l'aide gouvernementale n'est pas accordée par le gouvernement pour une année donnée. »

Paiements de transfert

Prêts remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs (suite)

- Extraits de notre réaction
 - « Le Vérificateur général convient que le texte de la norme comptable portant sur les prêts n'a pas été modifié récemment. Cependant, cette norme précise que les opérations qui s'apparentent à des subventions doivent être comptabilisées à titre de dépenses, conformément au chapitre SP 3410 - Paiements de transfert. »
- Comme l'exigent les normes comptables, nous appliquons une cohérence entre les différents chapitres du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*.
 - « En conséquence, notre interprétation de la nouvelle norme portant sur les paiements de transfert a des incidences sur la comptabilisation des prêts remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs qui ont été accordés aux universités par le passé. »

Constatations découlant de l'audit

Progrès satisfaisants

- Cet extrait du tableau 4 fait état des progrès jugés satisfaisants à la suite des recommandations que nous avons portées à l'attention de l'Assemblée nationale depuis 2008-2009.

Tableau 4 État des recommandations

	Paragraphes	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	Recommandation à l'Assemblée nationale formulée depuis
Contrôleur des finances				
Prendre les moyens nécessaires pour que les écritures de régularisation saisies dans le système RAPFIN soient adéquates dès leur création.	99-102	✓		2011-2012
Poursuivre et mettre en place son projet d'informatisation de la collecte des renseignements complémentaires afin de favoriser l'efficience et de réduire le risque d'erreurs lié à la saisie et à la manipulation des nombreuses données.	103-108	✓		2010-2011
Contrôleur des finances, à mettre en œuvre en collaboration avec les entités consolidées				
Renforcer les contrôles internes relatifs à la collecte des renseignements complémentaires afin de s'assurer d'obtenir une information fiable à la source.	103-108	✓		2010-2011

Constatations découlant de l'audit

Progrès insatisfaisants

- Contrôles internes à l'égard de la consolidation des réseaux
 - Une révision des rôles et des responsabilités serait de mise.
- Société nationale du cheval de course (SONACC)
 - À notre avis, le gouvernement contrôle cette société puisque les dispositions qui confèrent ce contrôle sont enchâssées dans une loi.
 - Pour une cinquième année consécutive, nous avons recommandé au MFEQ d'inclure celle-ci dans le périmètre comptable du gouvernement.
 - Le ministère n'a pas adhéré à cette recommandation, ce qui a eu pour effet de sous-évaluer le déficit du gouvernement de 42,8 M\$ au 31 mars 2012.
 - La SONACC est maintenant dissoute. Les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 28 mars 2012 n'ont pas été produits ni audités, ce qui est contraire aux exigences de sa loi constitutive.

Constatations découlant de l'audit

Nouvelles constatations

- Provision pour créances douteuses (PCD) établie par l'Agence du revenu du Québec
 - Les débiteurs découlant des impôts sur le revenu et les biens et des taxes à la consommation sont comptabilisés à la valeur de réalisation nette, puis réduits au moyen d'une PCD.
 - Aucun rapprochement n'est fait entre l'établissement estimatif de la PCD et les données historiques réelles.
 - Ce rapprochement permettrait à l'Agence
 - de s'assurer que ses évaluations quant au taux applicable à la PCD reflètent la réalité
 - d'améliorer la précision et la justesse de la méthode employée
 - et de fournir des renseignements sur les secteurs offrant les meilleures possibilités de recouvrement.

Constatations découlant de l'audit

Nouvelles constatations (suite)

Information sectorielle

- Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les entités sont classifiées en fonction de leur relation avec le gouvernement sur le plan de la reddition de comptes et du contrôle qu'il exerce à leur égard.
 - Fonds consolidé du revenu, entreprises du gouvernement, fonds spéciaux, organismes autres que budgétaires, organismes du réseau de la santé et des services sociaux et organismes des réseaux de l'éducation
- 3 secteurs ne sont pas liés aux mêmes critères de classification (ce ne sont pas des entités).
 - Dépenses financées par le régime fiscal
 - Comptes à fin déterminée
 - Fonds des générations

Constatations découlant de l'audit

Nouvelles constatations (suite)

- Les pratiques actuelles du gouvernement laissent place à beaucoup de subjectivité, autant dans le choix des secteurs que dans leurs composantes.
- De plus, lorsqu'il y a restructuration des activités, la méthode retenue par le gouvernement altère le caractère significatif de cette information et rend difficile l'analyse des tendances concernant la performance des différents secteurs.
- Dans les états financiers au 31 mars 2012, ces restructurations ont entraîné des modifications importantes à l'information sectorielle publiée au 31 mars 2011.

Constatations découlant de l'audit

Nouvelles constatations (suite)

Tableau 7 Modifications apportées à l'information sectorielle (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2011					
	Dépenses			Surplus (déficit) annuel		
	Publiées en 2012	Publiées en 2011	Variation	Publié en 2012	Publié en 2011	Variation
Fonds consolidé du revenu	67 062	68 706	(1 644)	(5 202)	(5 289)	87
Dépenses financées par le régime fiscal	933	s.o.	933	–	s.o.	–
Fonds spéciaux	6 390	9 360	(2 970)	831	864	(33)
Organismes autres que budgétaires	16 934	16 392	542	220	185	35
Comptes à fin déterminée	1 616	1 758	(142)	–	–	–
Ajustements de consolidation	(47 245)	(50 526)	3 281	51	140	(89)
Autres secteurs sans variation ¹	34 400	34 400	–	1 710	1 710	–
Résultats consolidés	80 090	80 090	–	(2 390)	(2 390)	–

1. Cette rubrique comprend les entreprises du gouvernement, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes du réseau de l'éducation ainsi que le Fonds des générations.

Constatations découlant de l'audit

Nouvelles constatations (suite)

- Nous avons invité le Contrôleur des finances à entreprendre une réflexion afin que la méthode de sectorisation utilisée pour la préparation des états financiers consolidés donne lieu à plus de stabilité et d'objectivité.



CHAPITRE

3

Opinions modifiées et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant

Agence du revenu du Québec

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Investissement Québec

Agence du revenu du Québec

- États financiers relatifs aux biens non réclamés
 - Délai de production jamais respecté depuis 2006
 - Production des états financiers suspendue pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011
 - Causes des délais dans la production : déficiences du contrôle interne et perte importante d'expertise comptable et financière
 - Remise en cause de l'utilité et de la pertinence de l'information financière disponible et dérogation à des lois
- États financiers de l'Agence
 - Montants des biens non réclamés présentés dans une note y afférente
 - Impossibilité d'auditer ces montants
 - Réserve dans le rapport de l'auditeur indépendant des états financiers de l'Agence, car montants significatifs
 - Au 31 décembre 2011, valeur des actifs et des passifs relatifs aux biens non réclamés totalisant 132,8 et 98,3 M\$

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

- Produit de la cession de CHUM-Informatique
 - L'établissement a disposé de son service CHUM-Informatique en 2002-2003 pour 19 M\$.
 - Le traitement comptable adopté à ce moment (inscription à titre de revenu reporté au lieu de constatation dans les résultats) déroge aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
 - Cette anomalie aurait dû être corrigée rétroactivement.
 - De 2003-2004 à 2007-2008, une partie de cette somme a servi de manière ponctuelle à compenser les déficits annuels de l'établissement. Cette utilisation contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et aux dispositions de l'entente-cadre de retour à l'équilibre budgétaire entre l'Agence et le CHUM.

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) : évaluations actuarielles non produites dans le délai de 3 ans requis par la loi
- Production par la CARRA de deux évaluations pour ce régime
 1. Détermination du taux de cotisation des participants (dernière évaluation produite en avril 2000)
 2. Estimation du montant de l'obligation comptabilisée dans ses états financiers (dernière évaluation produite en février 2009)
- Évaluation visée par la fréquence de 3 ans : pas de précision dans la loi

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (suite)

- Après la finalisation de nos travaux d'audit, la CARRA a produit ces évaluations actuarielles.
 - Évaluation pour le taux de cotisation : produite en novembre 2012
 - Évaluation pour la comptabilité : produite en février 2013
- Nous avons recommandé à la Commission de faire en sorte que soit clarifiée la portée de l'article 126 de la loi sur le RRAPSC concernant les évaluations actuarielles qui y sont visées.

Commission de la construction du Québec

- La Commission n'amortit pas sur un maximum de 5 ans le déficit actuariel du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction.
- Ce déficit était de 4,2 G\$ au 31 décembre 2011, dont 2,7 G\$ n'est pas couvert par la cotisation pour services passés prévue pour les 5 prochaines années.
- La Commission contrevient à des dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.
- L'application de la disposition légale relative à la période d'amortissement du déficit actuariel aurait entraîné une cotisation de 5,68 \$ par heure travaillée au lieu de 2,02 \$.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

- Le Conservatoire a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépassait les sommes dont il disposait.
- Il s'agit d'un cas de non-conformité aux dispositions de sa loi constitutive.
- Le déficit cumulé de 6,1 M\$ au 30 juin 2012 (5,7 M\$ au 30 juin 2011) témoigne de ce fait.

Investissement Québec

- Le 1^{er} avril 2011, la Société générale de financement du Québec et Investissement Québec ont été fusionnées sous le nom d'Investissement Québec.
- Les entreprises publiques sont tenues de suivre les Normes internationales d'information financière (IFRS), lesquelles doivent être appliquées de façon rétrospective lors de leur adoption. Elles doivent également présenter des informations financières comparatives dans leurs états financiers.
- Le rapport des auditeurs indépendants pour l'exercice clos le 31 mars 2012 contenait une réserve relativement à l'absence de données comparatives dans les états financiers d'Investissement Québec.



CHAPITRE

Réseau de la santé et des services sociaux

4

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
Agences et établissements du réseau



Suivi des recommandations publiées le 1^{er} mars 2012

- Nous avons fait le suivi de 11 recommandations publiées le 1^{er} mars 2012.
 - Progrès satisfaisants pour 3 recommandations (27 %)
 - Progrès insatisfaisants pour 8 recommandations (73 %)

Audit des établissements du réseau

- Les réserves formulées dans les rapports des auditeurs indépendants
 - résultent d'anomalies ou de limitations jugées suffisamment importantes par les auditeurs pour influer sur les décisions
 - devraient être exceptionnelles.
- En 2011-2012, deux réserves sont communes à tous les établissements où l'une ou l'autre des situations s'appliquaient (le MSSS n'ayant pas encore fourni aux établissements toute l'information nécessaire pour dresser leurs états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public)
 - comptabilisation de certains avantages sociaux
 - contrats de location-acquisition.

Audit des établissements du réseau (suite)

- Réserves particulières
 - Opinions modifiées comportant des restrictions autres que les deux réserves communes pour 14 entités (5 l'an dernier)
 - Présence d'opinions qualifiées par les auditeurs plus fréquente : une situation préoccupante
- Recommandations réitérées
 - Fournir toute l'information requise aux établissements afin qu'ils puissent se conformer aux normes.
 - Prendre les moyens afin que les mandats confiés aux auditeurs indépendants soient conformes à la réglementation.

Consolidation du réseau et audit du MSSS

- Processus de consolidation
 - Le plus grand défi du MSSS est la conciliation des transactions entre parties liées, d'où de nombreux ajustements effectués afin de régulariser la comptabilisation des opérations.
 - Au cours des dernières années, des progrès importants ont été faits : harmonisation des conventions comptables et précision de l'information demandée aux établissements.
 - Cependant, des lacunes perdurent, même dans le processus.
 - Par exemple, le MSSS transmet tardivement ses directives aux établissements et agences.

Consolidation du réseau et audit du MSSS (suite)

- Obligations contractuelles
 - Montant des obligations contractuelles au 31 mars 2011 redressé (augmentation de 267 M\$), des ententes avec des CHSLD ayant été omises
 - Pas d'assurance d'avoir recensé tous les contrats avec
 - les ressources intermédiaires et de type familial
 - les CHSLD privés

Consolidation du réseau et audit du MSSS (suite)

- Recommandations réitérées
 - Prendre les mesures requises afin que soient identifiés toutes les opérations et tous les soldes apparentés au 31 mars pour les éliminer lors de la consolidation des états financiers.
 - Confirmer au moment opportun le montant des subventions octroyées aux établissements afin que les revenus soient comptabilisés par ces derniers dans le bon exercice financier.
- Nouvelles recommandations
 - S'assurer que les établissements et les agences présentent adéquatement toutes leurs obligations contractuelles.
 - Faire respecter les exigences de reddition de comptes en place par l'ensemble des entités du réseau de la santé et des services sociaux, plus spécifiquement pour les établissements du Nord-du-Québec.
 - Mettre en place un plan d'action afin de résoudre les problèmes rencontrés lors de la consolidation du réseau.

Activités accessoires de recherche

■ Contexte

- En 2011-2012, les revenus de recherche du centre d'activités Recherche se sont élevés à 503 M\$.
- Plusieurs établissements accueillent des chercheurs qui utilisent leurs locaux et leurs équipements.
- La structure des activités de recherche est différente d'un établissement à l'autre.
- Les activités de recherche font parfois partie intégrante des activités de l'établissement, mais elles peuvent être aussi réalisées dans une entité juridique distincte.
- Dans d'autres cas, les chercheurs sont considérés comme des travailleurs autonomes.

Activités accessoires de recherche (suite)

- Résultat des travaux
 - La direction de certains établissements utilise différents moyens afin de soustraire les sommes liées à ces activités de leurs résultats financiers.
 - Par conséquent, le MSSS n'obtient pas une image fidèle des résultats financiers associés à ces activités.

Activités accessoires de recherche (suite)

- Structure organisationnelle des activités de recherche
 - Les différentes structures organisationnelles mises en place par les établissements font que certaines activités de recherche ne sont pas comptabilisées dans leurs livres.
 - Nous avons recensé 3 établissements pour lesquels l'ensemble des activités de recherche ne sont pas comptabilisées dans leur rapport financier annuel.

Activités accessoires de recherche (suite)

- Pratiques comptables
 - Report indu de l'inscription des revenus de recherche à cause des pratiques comptables adoptées par certains établissements
 - Présentation non fidèle des activités de ce secteur dans le rapport financier annuel

Activités accessoires de recherche

Pratiques comptables

- Le suivi financier doit être effectué par projet de recherche afin de déterminer
 - les coûts financés par la subvention reçue
 - le surplus ou le déficit du projet lorsqu'il est terminé
 - si le surplus doit être utilisé à des fins spécifiques ou être inscrit dans les revenus de l'établissement
- Dans 3 établissements, suivi des activités non fait par projet

Activités accessoires de recherche

Pratiques comptables (suite)

- Soldes déficitaires pour des projets terminés
 - Une pratique à risque consiste à réduire les soldes déficitaires des revenus reportés sans avoir évalué si ces revenus sont destinés à d'autres fins.
 - Pourtant, on ignore si les entrées de fonds seront suffisantes pour combler les déficits engendrés par l'ensemble des dépenses de recherche, tant passées que futures.
 - L'existence de projets déficitaires est un indice important de lacunes dans la gestion financière des projets de recherche.

Activités accessoires de recherche (suite)

- Recommandations

- Améliorer l'encadrement des activités de recherche afin de s'assurer d'obtenir un portrait exhaustif des opérations financières réalisées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le secteur de la recherche.
 - S'assurer que les activités de recherche menées par les établissements sont comptabilisées dans les rapports financiers annuels en conformité avec les normes établies.

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)

- Conformité à la loi
 - Une somme de 91 M\$ a été allouée à des bénéficiaires autres que ceux mentionnés dans la loi en vigueur au 31 mars 2012. Elle stipule que les sommes prises sur le FINESSS doivent être versées aux établissements.
- Suivi et reddition de comptes
 - Le ministère a apporté des améliorations à sa gestion des dépenses du Fonds.
 - Le MSSS a déposé dans les délais prescrits les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2012.
 - Le rapport annuel de gestion du FINESSS n'a pas été transmis en temps opportun.

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (suite)

- Recommandations réitérées
 - Se conformer à la loi en vigueur quant à la désignation des bénéficiaires des sommes provenant du Fonds.
 - Produire et déposer au moment opportun le rapport annuel de gestion du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux

- Conformité à la loi
 - L'équilibre budgétaire n'est toujours pas atteint par l'ensemble des établissements.
 - Pourtant, la loi est en vigueur depuis maintenant 12 ans et, depuis 2002-2003, nous recommandons au ministère de poursuivre ses efforts afin que les établissements du réseau s'y conforment.
 - En 2011-2012, 20 % (42 % en 2010-2011) des établissements publics du réseau affichaient un déficit.
 - Les déficits enregistrés par 36 établissements totalisaient 112 M\$.



Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)

- Autorisation de déficits
 - L'attribution de cibles déficitaires aux établissements par le MSSS équivaut à les autoriser à contrevienir à la loi. Cette pratique a encore été utilisée en 2011-2012, mais le ministère revoit actuellement ses façons de faire.
 - Des cibles déficitaires de 68 M\$ ont été autorisées de nouveau pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)

- Recommandations réitérées
 - Poursuivre ses efforts afin que les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux se conforment à la loi en maintenant l'équilibre budgétaire.
 - Réévaluer sa pratique relative à l'autorisation de cibles déficitaires, laquelle contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, et entreprendre des démarches pour faire modifier la loi, au besoin.
- Nouvelle recommandation
 - Prendre les mesures nécessaires afin que tous les intervenants impliqués déterminent de façon uniforme le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*.

Dossier de santé du Québec (DSQ)

- La propriété et le financement des actifs composant le DSQ sont répartis et comptabilisés dans plusieurs entités.
- Il n'y a pas nécessairement de lien avec le fonctionnement ou la gestion de ces actifs.
- Par conséquent, les entités ne sont pas imputables de la totalité des transactions inscrites dans leurs états financiers.

Dossier de santé du Québec (suite)

- Transfert d'actifs du DSQ et du financement afférent
 - de la Société immobilière du Québec à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal le 30 mars 2012
 - de l'Agence à la RAMQ le 31 mars 2012
- Une perte sur disposition de 38 M\$ a été imputée à l'Agence, perte pour laquelle elle n'est aucunement responsable.
- La RAMQ a reçu cet actif à titre de don le 31 mars 2012.

Dossier de santé du Québec (suite)

- Modification de la portée et du financement de Panorama
 - Durant le processus de développement du projet Panorama (renommé SI-PMI), la propriété de l'actif et le financement afférent seront comptabilisés dans trois organismes.
 - La gouvernance du projet est pourtant centralisée au MSSS et le projet sera utilisé par l'Institut national de santé publique du Québec.

Dossier de santé du Québec (suite)

- Radiation d'une partie d'un sous-projet
 - L'Agence de la Capitale-Nationale s'est vu imputer une perte de 9,3 M\$ pour laquelle elle n'est aucunement responsable puisque la décision a été prise par le ministère.
- Un tel éparpillement des actifs du DSQ ne favorise pas l'imputabilité des exploitants des systèmes et il est difficile d'établir un lien entre les résultats financiers et la gouvernance de ces actifs.

Dossier de santé du Québec (suite)

- Recommandation
 - S'assurer que la propriété de tout système soit conférée à l'entité responsable de sa gestion et de son maintien : opérations, entretien, mise à jour, protection, etc. afin d'établir un lien entre les résultats financiers et la gouvernance de ces actifs.

CHAPITRE

5

Réseau de l'éducation

Situation financière et reddition de comptes des entités

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie (MESRST)

Commissions scolaires (CS)

Cégeps

Universités

Situation financière des entités

- La majorité des revenus des entités du réseau de l'éducation provient de subventions du MELS ou du MESRST.

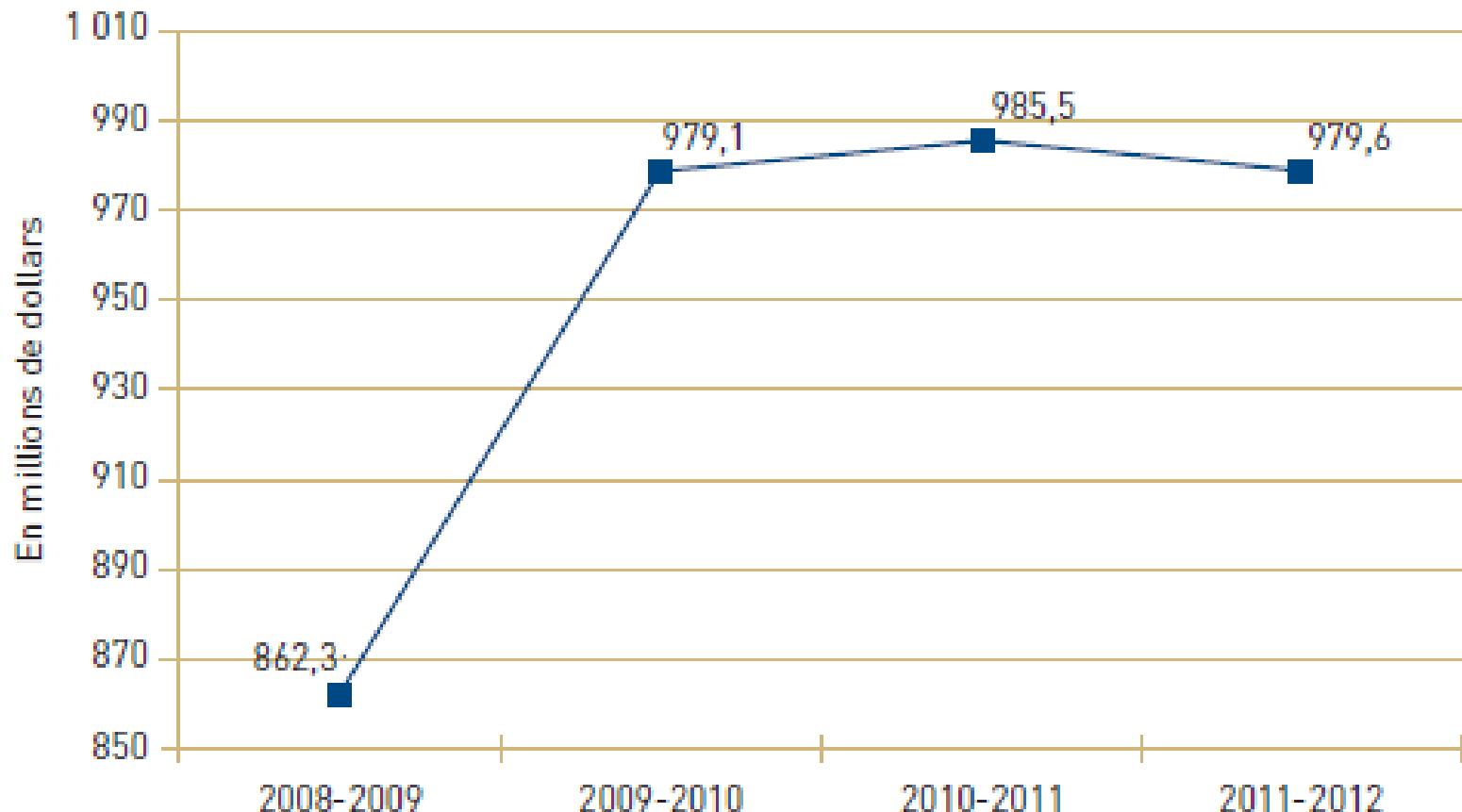
Tableau 1 Subventions accordées par le MELS et le MESRST (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Commissions scolaires	7 876	8 129	8 194
Cégeps	1 792	1 812	1 788
Universités	2 750	2 897	3 162
Total	12 418	12 838	13 144

- Au 31 mars 2012, les subventions accordées représentaient
 - 77 % des revenus des CS
 - 83 % des revenus des cégeps
 - et 59 % des revenus des universités.

Réseau des commissions scolaires

Figure 2 Surplus cumulé des commissions scolaires

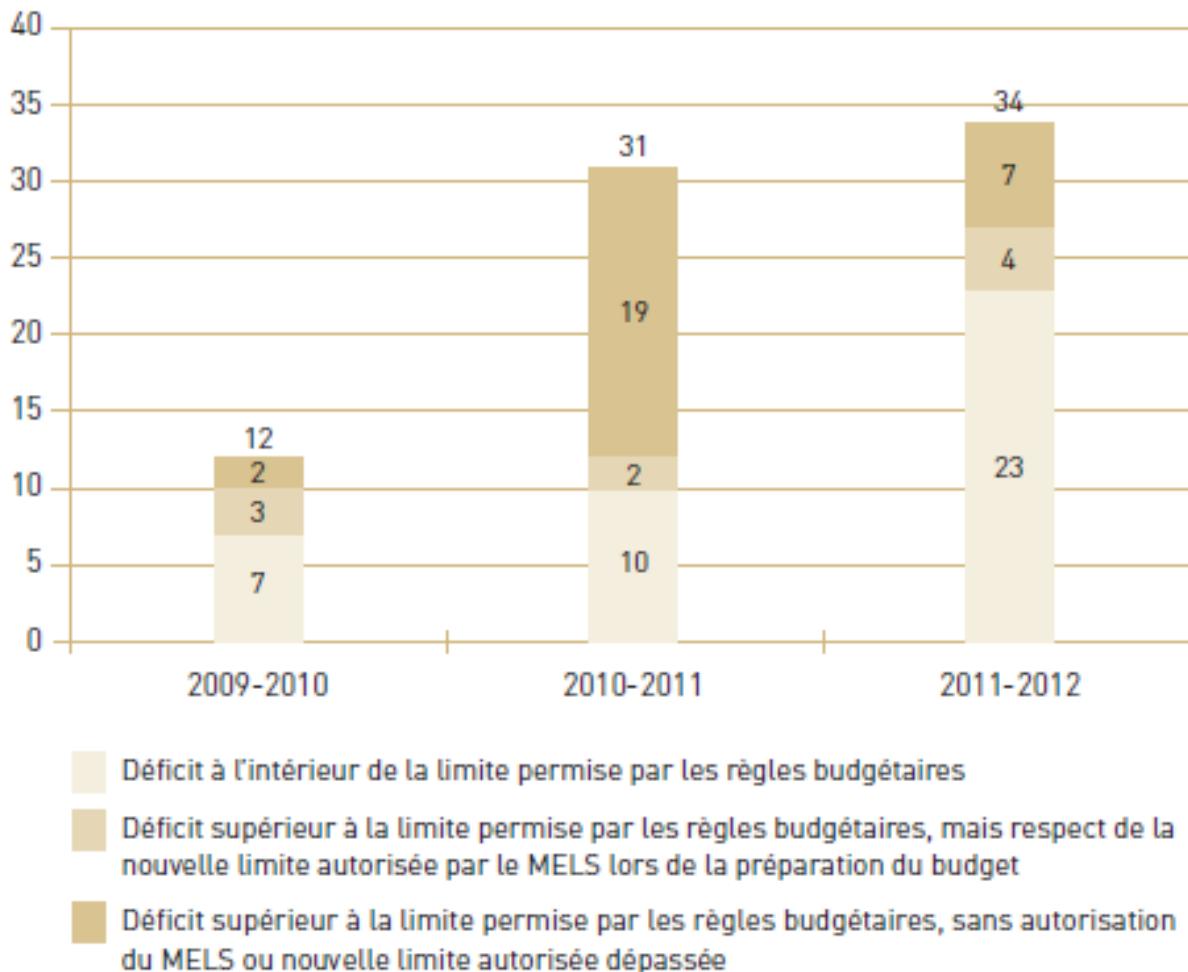


Réseau des commissions scolaires (suite)

- Les règles budgétaires de fonctionnement permettent aux CS d'enregistrer un déficit à l'intérieur des limites suivantes
 - 10 % du surplus cumulé au 30 juin 2008 pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011
 - 10 % du surplus cumulé au 30 juin 2010 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2011-2012
 - et 22 % du surplus cumulé au 30 juin 2011 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2012-2013.
Ce taux de 22 % peut être majoré d'un taux additionnel variable par CS, lequel vise à couvrir l'effort budgétaire exigé pour 2012-2013, jusqu'à un taux maximum de 32 %. Cette majoration par CS est déterminée par le MELS.

Réseau des commissions scolaires (suite)

Figure 4 Nombre de commissions scolaires ayant réalisé un déficit annuel



Réseau des commissions scolaires (suite)

- Deux constats découlant de la figure 4
 - Le nombre de CS ayant terminé leur exercice avec un déficit annuel est passé de 12 en 2009-2010 à 34 en 2011-2012. L'an dernier, presque la moitié des CS (34 sur 71) a enregistré un déficit.
 - Deux CS en 2009-2010, 19 en 2010-2011 et 7 en 2011-2012 ont présenté un déficit annuel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans avoir obtenu du MELS l'autorisation requise ou la nouvelle limite autorisée par celui-ci a été dépassée.
- Recommandation au MELS
 - Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.

Réseau collégial

- Au 31 juin 2012, les cégeps disposaient globalement d'un surplus cumulé avoisinant 150 M\$.
- Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, trois cégeps n'ont pas respecté les exigences de leur loi constitutive puisqu'ils ont présenté un déficit cumulé dans leurs états financiers.

Tableau 3 Cégeps ayant un déficit cumulé dans leurs états financiers audités (en milliers de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cégep de la Gaspésie et des Îles	187	258	136
Collège d'Alma	s.o.	s.o.	492
Collège de Maisonneuve	3 386	s.o.	s.o.

Réseau collégial (suite)

- Recommandations au MESRST
 - Prendre les mesures nécessaires afin que tous les cégeps respectent les exigences prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant la préparation du budget annuel et les résultats financiers annuels.
 - Clarifier le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant les exigences en matière d'équilibre budgétaire.

Réseau universitaire

- Les universités disposent d'une plus grande marge de manœuvre que les commissions scolaires et les cégeps en matière d'équilibre budgétaire et financier.
 - Les règles budgétaires stipulent : « Les surplus appartiennent aux établissements d'enseignement universitaire et les déficits sont à leur charge. »
 - La possibilité de faire un déficit est donc prévue dans les règles budgétaires.

Réseau universitaire (suite)

- La quasi-totalité des universités utilise la comptabilité par fonds, ce qui complexifie l'analyse des résultats et de la situation financière.
- Les fonds les plus courants sont
 - le fonds de fonctionnement
 - le fonds des immobilisations
 - le fonds avec restriction
 - et le fonds de dotation.

Réseau universitaire (suite)

Tableau 4 Situation financière des universités (en milliers de dollars)

	2009-2010			2010-2011 (11 mois) ¹			2011-2012		
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin
	A	B	C	D	E	F (C+D+E)	G	H	I (F+G+H)
McGill	5 654	(693 338)	952 357	84 365	113 303	1 150 025	32 629	(280 699)	901 955
HEC	520	(27 612)	75 980	1 710	4 273	81 963	(721)	11 165	92 407
Concordia	(15 352)	(8 830)	48 765	8 750	3	57 518	18 739	851	77 108
UdeM	28 516	(474 074)	21 241	(17 292)	(19 113)	(15 164)	18 518	2 193	5 547
Bishop's	(1 972)	(18 014)	(17 388)	(760)	(168)	(18 316)	(1 940)	(2 898)	(23 154)
Polytechnique	5 205	(102 658)	(45 388)	5 491	-	(39 897)	(1 375)	-	(41 272)
Sherbrooke	(8 956)	(168 843)	(143 682)	(5 651)	625	(148 708)	5 409	133	(143 166)
Laval	(43 057)	(330 122)	(273 126)	(34 311)	7 622	(299 815)	(4 866)	(2 813)	(307 494)
UQ ³	26 721	(744 884)	(502 676)	(30 389)	3 700	(529 365)	(46 387)	(21 666)	(597 418)
Total	(2 721)	(2 568 375)	116 083	11 913	110 245	238 241	20 006	(293 734)	(35 487)

1. En 2010, l'Université Bishop's avait une fin d'année au 30 juin. En 2011, son exercice a donc été de 10 mois, comparativement à 11 mois pour les autres établissements.

2. Les autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net correspondent aux redressements et aux modifications comptables, aux dotations et aux autres éléments non pris en considération dans l'état des résultats.

3. Les données des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche de l'Université du Québec ainsi que celles du siège social sont présentées dans le tableau 18 de l'annexe 3.

HEC Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

UdeM Université de Montréal

UQ Université du Québec

Réseau universitaire (suite)

Constats découlant du tableau 4

- L'adoption des PCGR par les universités en 2009-2010 a réduit les soldes de fonds ou l'actif net de 2 568 M\$.
- Il existe des différences importantes entre la situation financière des universités.
 - Au 30 avril 2012, l'actif net de l'Université McGill était de 902 M\$.
 - Au 30 avril 2012, le total des soldes de fonds de l'Université Laval affichait un déficit de 307 M\$.
- Quatre universités affichaient un excédent des produits sur les charges de 75 M\$ en 2011-2012.
- Cinq universités présentaient une insuffisance des produits sur les charges de 55 M\$ en 2011-2012.

Réseau universitaire (suite)

Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire

- Le MESRST réserve une somme dont l'octroi est conditionnel à l'atteinte de l'équilibre financier annuel par les établissements universitaires.
- Pour effectuer son calcul aux fins de l'attribution de la subvention, le ministère fait des ajustements aux résultats déterminés selon les états financiers.
- Les universités ont droit à la subvention conditionnelle lorsqu'elles respectent l'une des conditions suivantes
 - des résultats annuels en surplus selon le calcul du MESRST
 - des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais un solde du fonds de fonctionnement suffisant pour combler le déficit
 - des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais associés à l'engagement d'adopter des mesures ou un plan de redressement
 - ou des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais inférieurs à ceux prévus dans le plan de redressement en vigueur.

Réseau universitaire (suite)

- Cette subvention représentait
 - 250,7 M\$ en 2009-2010
 - 235,7 M\$ en 2010-2011 (11 mois)
 - et 250,7 M\$ en 2011-2012.
- Cette subvention conditionnelle n'est pas attribuée en fonction d'un réel équilibre budgétaire au sens comptable du terme.
- Une université peut cumuler des déficits importants dans son fonds de fonctionnement tout en recevant cette subvention année après année.

Réseau universitaire (suite)

Tableau 6 Subvention conditionnelle à l'Université de Sherbrooke au 30 avril 2011 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Autres fonds	Total
États financiers audités				
Solde de fonds au début	(171 494)	27 116	696	(143 682)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 621	(20 187)	(85)	(5 651)
Virements interfonds	(17 984)	17 984	-	-
Autres éléments faisant varier le solde de fonds	-	537	88	625
Sous-total	(3 363)	(1 666)	3	(5 026)
Solde de fonds à la fin	(174 857)	25 450	699	(148 708)
Calcul des résultats annuels aux fins de l'attribution de la subvention				
Excédent des produits sur les charges	14 621			
Virements interfonds	(17 984)			
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	3 584			
Résultats annuels selon le calcul du MESRST	221			

Réseau universitaire (suite)

- Constats découlant du tableau 6
 - Selon le calcul du MESRST, les résultats annuels du fonds de fonctionnement de l'Université de Sherbrooke affichaient un surplus de 0,2 M\$ au 30 avril 2011.
 - Elle a donc eu droit à une subvention conditionnelle de 22,8 M\$ même si ses états financiers audités présentaient les trois caractéristiques suivantes
 - une insuffisance des produits sur les charges de 5,7 M\$ pour l'ensemble des fonds
 - une augmentation de 3,4 M\$ du solde déficitaire de son fonds de fonctionnement
 - et une hausse de 5,0 M\$ du solde déficitaire pour l'ensemble des fonds.
- En 2009-2010 et en 2010-2011, toutes les universités ont reçu la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Réseau universitaire (suite)

- Recommandation au MESRST
 - Revoir les règles concernant l'attribution aux universités de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire afin que cette subvention repose sur l'atteinte d'un réel équilibre budgétaire selon les états financiers audités.

Université du Québec à Montréal

- L'Université du Québec à Montréal (UQAM) manque de rigueur dans le processus de préparation de ses états financiers.
 - Le nombre important d'anomalies décelées lors de nos travaux révèle des déficiences dans le processus de gestion et de divulgation de l'information financière.
 - Les travaux d'audit se sont terminés le 30 octobre 2012, comparativement à l'échéancier initial du 15 juillet 2012 établi par l'UQAM.
 - L'échéance pour la transmission des états financiers prescrite par le MESRST n'a pas été respectée.

Université du Québec à Montréal (suite)

- Recommandations à l'UQAM
 - Concevoir et mettre en œuvre un système efficace de contrôle interne pour prévenir et déceler les anomalies en temps opportun.
 - Réviser les états financiers et les documents à l'appui, et les transmettre à l'auditeur indépendant en temps opportun pour qu'il puisseachever son audit dans le respect du calendrier proposé.
 - Veiller à ce que le processus de préparation des états financiers permette de respecter les échéances prescrites par le MESRST.

Suivi des recommandations formulées l'an dernier

- Progrès satisfaisants pour trois recommandations
 - Les mandats d'audit confiés aux auditeurs indépendants des cégeps ont été regroupés.
 - La source des mandats d'audit confiés aux auditeurs indépendants des cégeps a été déterminée.
 - Ces mandats tiennent maintenant compte des exigences des Normes canadiennes d'audit.

Suivi des recommandations formulées l'an dernier (suite)

- Progrès insatisfaisants pour trois recommandations
 - Plusieurs universités n'ont toujours pas produit leurs états financiers dans les délais prévus. En octobre 2012, seulement 7 universités sur 19 les avaient transmis.
 - La méthode utilisée par les cégeps pour comptabiliser les subventions relatives au financement de leurs immobilisations n'a pas été modifiée. Elle crée encore des distorsions dans les résultats annuels des cégeps.
 - Aucune modalité prévue par le MELS et le MESRST pour le paiement des subventions servant à financer les congés de maladie et les vacances.

Enjeux liés à l'endettement du secteur public du Québec

CHAPITRE

6

Observations du vérificateur général par intérim,
M. Michel Samson
Endettement du Québec

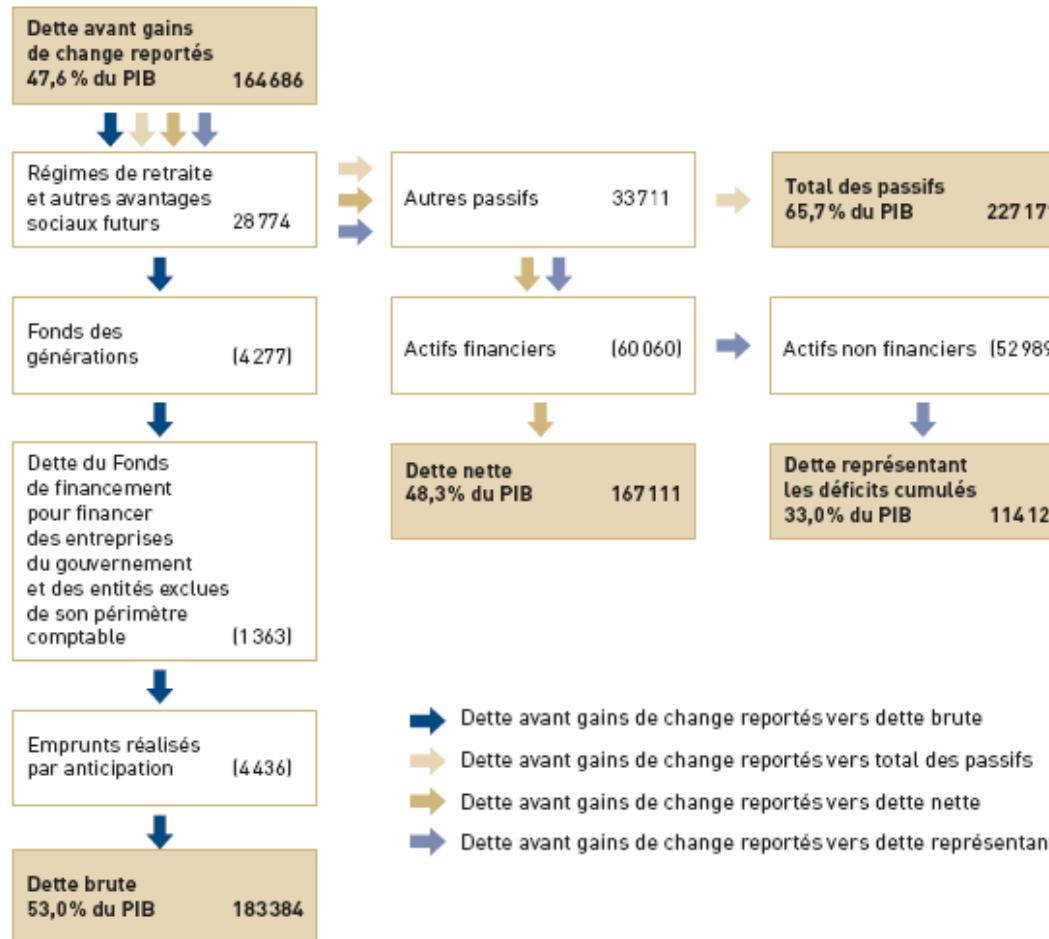
CHAPITRE

1

Mise en contexte

- Le Québec occupe le premier rang de tous les gouvernements au Canada quant à son niveau d'endettement.
- La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* prévoit que, pour l'année 2025-2026
 - Le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB ne pourra excéder 45 %
 - Le ratio de la dette représentant le déficit cumulé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ne pourra excéder 17 %
- Au 31 mars 2012, les ratios sont les suivants
 - Dette brute : 53 %
 - Dette représentant les déficits cumulés : 33 %

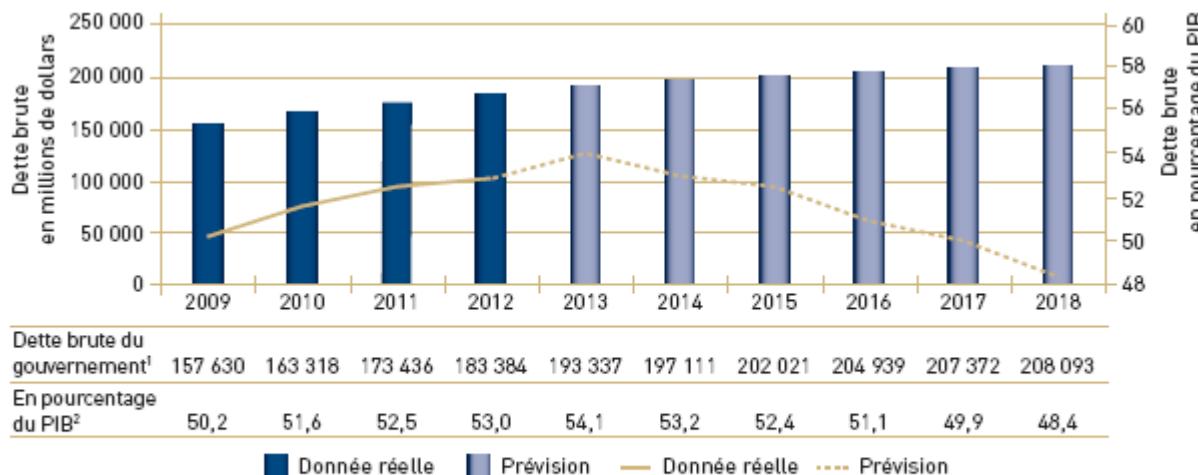
Composition de la dette du gouvernement au 31 mars 2012



Évolution de la dette du gouvernement

Portrait de la dette brute

- Prévisions du gouvernement quant à la dette brute
 - Sa valeur continuera de croître dans le temps.
 - Le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB atteindra un sommet en 2013 pour ensuite décroître.
- Cette régression repose principalement sur une croissance soutenue de l'économie du Québec.



1. Les données sont tirées du *Plan budgétaire : budget 2013-2014*.

2. Le PIB auquel nous nous référons est celui établi par Statistique Canada en date du 19 novembre 2012 pour chacune des années civiles terminées au cours des exercices financiers concernés et il tient compte des hypothèses de croissance du PIB établies par le gouvernement et présentées à l'annexe 2.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Méthode de calcul du PIB

- En 2012, Statistique Canada a révisé sa méthode de calcul du PIB.
- Le PIB du Québec s'est accru à la suite de cette révision, ce qui a eu pour effet de réduire le ratio d'endettement.
- Illustration pour le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB

Tableau 2 Dette brute en pourcentage du PIB¹ au 31 mars

	2010	2011	2012	Hausse de 2010 à 2012
Méthodologie de 2011				
Dette en pourcentage du PIB	53,6	54,3	54,6	1,0
Méthodologie de 2012				
Dette en pourcentage du PIB	51,6	52,5	53,0	1,4
Amélioration du ratio				
	(2,0)	(1,8)	(1,6)	s.o.

1. Le PIB auquel nous nous référons est celui établi par Statistique Canada pour chacune des années civiles terminées au cours des exercices financiers concernés. Toutefois, en ce qui concerne le PIB relatif à l'exercice financier 2012, établi selon l'ancienne méthodologie, nous faisons référence à l'estimation publiée par l'Institut de la Statistique du Québec puisque Statistique Canada n'a pas publié cette donnée.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Méthode de calcul du PIB

- Au 31 mars 2012, le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB est de 53 % au lieu de 54,6 %.
- Sans cette révision, il aurait fallu que la dette brute soit inférieure de 5,4 G\$ pour obtenir un tel ratio.
- Les cibles fixées en juin 2010 auraient-elles été les mêmes si l'on avait tenu compte de l'incidence de la nouvelle méthode de calcul du PIB?
- Devraient-elles être révisées? Nous invitons les parlementaires à entamer une réflexion à cet égard.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Cibles de réduction de la dette

- Nous avons réitéré notre recommandation de l'an dernier au ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) de se doter de cibles intermédiaires pour
 - Rendre compte au gouvernement de l'évolution de l'atteinte de ces cibles
 - Ajuster, au besoin, les moyens utilisés pour respecter les cibles prévues à la loi
- Le MFEQ n'a pas adhéré à notre recommandation.
- Il considère que les prévisions quinquennales de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés publiée dans ses budgets ou ses mises à jour économiques constituent des cibles intermédiaires.
- Étant donné que ces prévisions sont révisées à tous les 6 mois, elles ne peuvent être assimilées à des cibles intermédiaires.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Cibles de réduction de la dette

- Selon les plus récentes prévisions du gouvernement, le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB sera passé
 - de 51,6 % au 31 mars 2010
 - à 51,1 % au 31 mars 2016
 - soit une diminution de 0,5 % en six ans.
- Pour atteindre la cible de 45 % au 31 mars 2026
 - Une diminution de 6,1 % en dix ans est nécessaire.
 - Cette diminution représente des efforts plus soutenus que ceux réalisés jusqu'à maintenant.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Cibles de réduction de la dette

Tableau 4 Prévisions de la dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mars 2010							
Budget de 2010-2011							
Dette brute	160 117	170 599	180 084	186 490	189 428	192 169	n.d.
Pourcentage du PIB	53,2	54,5	55,1	54,6	53,3	52,0	n.d.
Mars 2012							
Budget de 2012-2013							
Dette brute	163 318 ¹	173 436 ¹	183 780	191 717	197 130	203 032	207 138
Pourcentage du PIB	53,6	54,3	55,0	55,3	54,6	54,0	53,0
Novembre 2012							
Budget de 2013-2014							
Dette brute	163 318 ¹	173 436 ¹	183 384 ¹	193 337	197 111	202 021	204 939
Pourcentage du PIB	53,6	54,3	54,6	55,7	54,7	53,9	52,7
Pourcentage du PIB ajusté ²	51,6	52,5	53,0	54,1	53,2	52,4	51,1

1. Il s'agit d'une donnée réelle.

2. Les ratios de la dette brute en fonction du PIB ajusté tiennent compte du PIB établi par Statistique Canada en date du 19 novembre 2012 pour chacune des années civiles terminées au cours des exercices financiers concernés et des hypothèses de croissance du PIB établies par le gouvernement et présentées à l'annexe 2.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Cibles de réduction de la dette

Constatations découlant de l'analyse des plus récentes prévisions faites par le gouvernement en novembre 2012

- Hausse de la dette brute de 9,9 G\$ du 31 mars 2011 au 31 mars 2012
- Au 31 mars 2015, la dette brute sera supérieure de près de 10 G\$ à ce qui avait été prévu en mars 2010
- Au 31 mars 2013, la dette brute sera supérieure de 1,6 G\$ à la prévision effectuée en mars 2012
- Aux 31 mars 2015 et 2016, la dette brute diminuera respectivement de 1,0 et de 2,2 G\$ par rapport aux prévisions de mars 2012

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Incidence des modifications comptables sur les cibles de réduction de la dette

- Les prévisions de déficits cumulés devront être révisées pour tenir compte de deux importantes modifications comptables.
 - La nouvelle norme sur les paiements de transfert est appliquée depuis le 1^{er} avril 2012.
 - L'application des normes internationales d'information financière par Hydro-Québec se fera au plus tard le 1^{er} janvier 2015.
- Les nouvelles dettes inscrites à la suite de l'application de la norme sur les paiements de transfert ne seront pas prises en compte dans le calcul de la dette brute.
- Ne serait-il pas opportun que l'ensemble des dettes soit pris en compte dans le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB?

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Transferts interrégimes de retraite

- Constat effectué au cours de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement qui a des répercussions sur le calcul de sa dette brute.
- Lorsqu'un professionnel est promu gestionnaire ou qu'un cadre est nommé administrateur d'État, sa participation à son régime de retraite est transférée de régime.
- Ces transferts interrégimes engendrent des coûts supplémentaires que le nouveau régime doit assumer puisque
 - l'employé promu ou nommé bénéficie d'une hausse salariale
 - et le nouveau régime de retraite offre certains bénéfices plus avantageux pour le participant.

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Transferts interrégimes de retraite

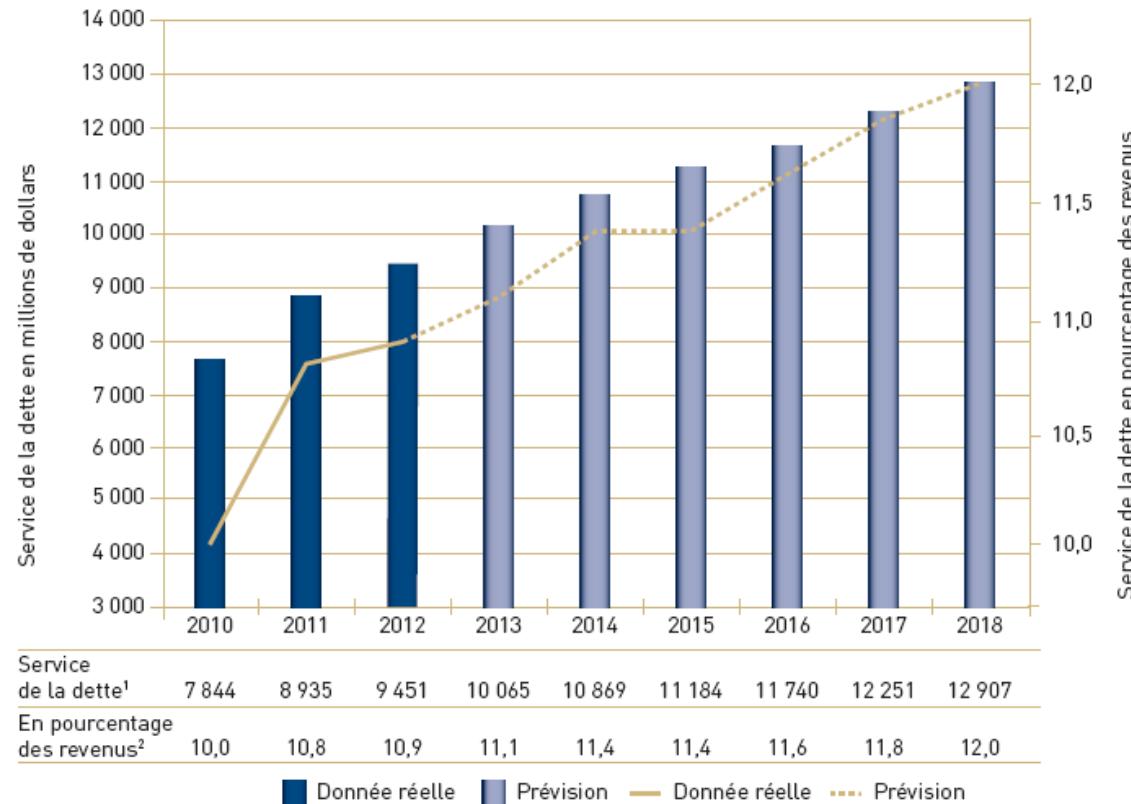
- Prise en compte de façon trop tardive par le gouvernement des coûts inhérents aux promotions des employés qui changent de régimes
 - Dans le passif des régimes de retraite
 - Dans la charge correspondante
- Nous avons estimé que cette situation sous-évalue la dette du gouvernement à l'égard des régimes de retraite de 70,2 M\$ au 31 mars 2012.
- Nous avons recommandé au Contrôleur des finances
 - de revoir sa méthode d'extrapolation des obligations actuarielles afin d'y intégrer un paramètre concernant les bénéfices qui ne s'acquièrent pas de façon uniforme
 - et de refléter cette estimation annuellement dans sa charge de retraite.

Service de la dette

- Le service de la dette désigne la totalité des dépenses occasionnées annuellement par la dette qui figure aux états financiers consolidés d'un gouvernement.
- L'indicateur du service de la dette par rapport aux revenus du gouvernement
 - Permet d'apprécier dans quelle mesure la part des revenus réservée au paiement des intérêts limite sa capacité de rendre des services à la population
 - S'établit à 10,9 % au 31 mars 2012
- Les prévisions du gouvernement démontrent que son service de la dette connaît une progression plus rapide que ses revenus et que cette tendance se maintiendra jusqu'au 31 mars 2018.

Service de la dette (suite)

Tendance au gouvernement du Québec



1. Les données ont été tirées du *Plan budgétaire : budget 2013-2014*.

2. Les revenus de 2010 à 2012 ont été redressés pour refléter l'impact d'une nouvelle norme comptable applicable au secteur public qui exige qu'à compter du 1^{er} avril 2012, les crédits d'impôt remboursables aux particuliers et aux sociétés qui s'apparentent à des dépenses de transfert soient classés dans les dépenses plutôt qu'à l'encontre des revenus.

Service de la dette (suite)

Comparaison avec d'autres provinces

- Nous avons comparé la situation du Québec avec celle des quatre autres provinces ayant le plus haut niveau d'endettement du pays mesuré sur la base de la dette nette.
- Le service de la dette du Québec monopolise une plus grande proportion de ses revenus que celui des autres provinces comparées.

	2010	2011	2012
■ Québec ¹	10,7	11,5	11,6
■ Ontario	9,1	8,8	9,2
■ Nouvelle-Écosse	9,2	8,7	8,9
■ Nouveau-Brunswick	8,7	8,5	8,5
■ Î.-P.-É.	6,9	7,0	6,8

Service de la dette (suite)

Coût d'emprunt d'entités subventionnées

- Pour une majeure partie des transactions que le gouvernement conclut dans le cadre de programmes de subventions relatives à des immobilisations
 - Il demande aux entités bénéficiaires de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation de leurs projets.
 - Il rembourse ensuite les bénéficiaires.
- Nous avons comparé le coût des emprunts de la Ville de Montréal avec celui du gouvernement.

Service de la dette (suite)

Coût d'emprunt d'entités subventionnées

- Les emprunts de la Ville portent intérêt à des taux plus élevés que ceux dont le gouvernement peut se prévaloir.
- Le choix du gouvernement de faire emprunter la Ville pour des dettes qu'il assumera lui-même occasionne un coût supplémentaire pour l'ensemble ou une partie des contribuables du Québec.

Tableau 8 Taux d'intérêt moyen pondéré

	2012	2011	2010	2009
Ville de Montréal ¹	4,89	5,04	5,43	5,54
Gouvernement du Québec ²	4,22	4,32	3,90	4,16
Écart	0,67	0,72	1,53	1,38

1. Selon les états financiers audités au 31 décembre de l'année précédente, le taux d'intérêt correspond à une moyenne pondérée des taux présentés pour la dette à long terme et ceux appliqués aux emprunts temporaires.

2. Les données sont tirées des *Comptes publics*, volume 1, pour l'année concernée.

Obligations contractuelles

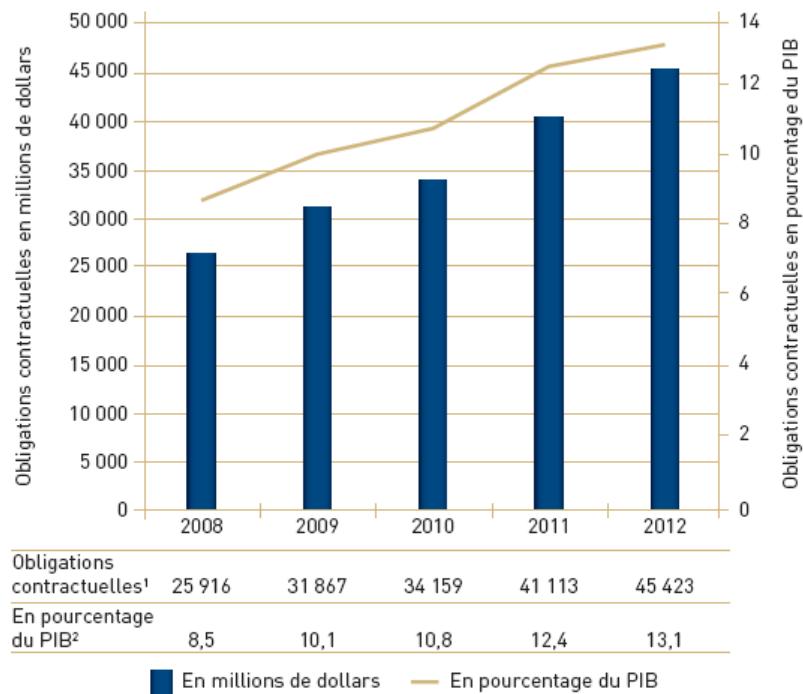
Pourquoi dressons-nous un portrait des obligations contractuelles du gouvernement?

- Tôt ou tard, elles entraîneront des sorties de fonds qui limiteront la marge de manœuvre du gouvernement
- Nouvelle présentation adoptée par le gouvernement dans ses états financiers consolidés au 31 mars 2012 rend plus difficile l'appréciation du portrait global
- La nouvelle norme comptable relative aux paiements de transfert modifiera ce portrait
- Faible reddition de comptes quant à leur évolution

Obligations contractuelles (suite)

Évolution

- Les obligations contractuelles du gouvernement ont augmenté de 75 % au cours des 4 dernières années.



1. Les données sont tirées des états financiers consolidés du gouvernement. Afin d'accroître la comparabilité des données, celles de 2012 excluent les obligations relatives aux intérêts sur les transferts.

2. Le PIB auquel nous nous référons est celui établi par Statistique Canada en date du 19 novembre 2012 pour chacune des années civiles terminées au cours des exercices financiers concernés.

Obligations contractuelles (suite)

Portrait

	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Transferts			
Transferts – Capital			
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	8 431	7 694	6 947
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	4 502	5 098	3 288
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	950	376	414
Sous-total – Transferts – Capital	13 883	13 168	10 649
Variation en pourcentage	5,4	23,7	s.o.
Transferts – Ententes autres que Capital	10 445	11 223	9 633
Sous-total – Transferts	24 328	24 391	20 282
Fonctionnement			
Contrats de location-exploitation	3 199	3 317	3 089
Approvisionnements en biens et services	9 979	6 400	4 345
Autres	220	278	327
Sous-total – Fonctionnement	13 398	9 995	7 761
Investissements			
Acquisitions d'immobilisations	7 050	5 787	5 204
Promesses de prêts et d'investissements	647	940	912
Sous-total – Investissements	7 697	6 727	6 116
Sous-total	45 423	41 113	34 159
Variation en pourcentage	10,5	20,4	s.o.
Intérêts assumés par le gouvernement ¹	4 055	n.d.	n.d.
Total au 31 mars	49 478	n.d.	n.d.

1. En ce qui a trait aux années 2010 et 2011, les montants n'étaient pas divulgués aux états financiers consolidés du gouvernement.

Obligations contractuelles (suite)

Facteurs de croissance

Approvisionnement en biens et services et acquisition d'immobilisations

- Ces catégories sont celles ayant connu la plus forte augmentation de 2011 à 2012, soit 4,8 G\$.
- Le contrat de construction conclu selon le mode de partenariat public-privé (PPP) concernant le nouveau complexe du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), qui s'élève à 5,8 G\$, explique cette progression.

Obligations contractuelles (suite)

Facteurs de croissance

Les Transferts-Capital représentent

- Des engagements du gouvernement à subventionner des immobilisations
- Les bénéficiaires de ces subventions sont
 - des municipalités
 - des universités exclues de son périmètre comptable
 - et d'autres bénéficiaires dont les activités relèvent des domaines du logement social, de la culture et des services de garde à l'enfance.
- Un total de 17,7 G\$ au 31 mars 2012 soit
 - 13,9 G\$ en capital
 - 3,8 G\$ en intérêts
- La catégorie d'obligations contractuelles pour laquelle il s'est engagé à verser la somme la plus importante

Obligations contractuelles (suite)

Invitation au gouvernement

- Les obligations contractuelles qui totalisent 45,4 G\$ au 31 mars 2012, en excluant les intérêts de 4,1 G\$, ont plus que doublé au cours des 5 dernières années.
- Plus de la moitié de ces obligations découlent d'engagements que le gouvernement a pris de verser des subventions sur plusieurs années. Les contrats à cet égard sont signés et valides.
- Elles constituent une limite de plus en plus importante à la marge de manœuvre disponible pour réduire les dépenses publiques.
- Invitation au gouvernement de surveiller de près l'évolution des obligations contractuelles et de renforcer la reddition de comptes les concernant.

Opérations fiduciaires

Suivi des entités déficitaires

- De façon générale et depuis 2009, les déficits cumulés d'entités exerçant des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement tendent à se résorber grâce aux mesures mises en place par ces entités.

Tableau 13 Déficits cumulés d'entités exerçant des activités de nature fiduciaire (en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (Fonds ASRA)	472	640	760	865	780
Fonds d'assurance parentale ¹ (FAP)	578	591	464	284	32
Fonds de la santé et de la sécurité du travail ¹	2 271	2 197	3 094	3 490	75
Fonds d'assurance automobile du Québec ¹ (FAAQ)	930	1 573	2 411	2 665	261
Total	4 251	5 001²	6 729	7 304	1 148

1. Nous incluons les données des entités dont l'exercice se termine le 31 décembre de l'année précédente.

2. Les données relatives à l'année 2011 tiennent compte d'un ajustement de 12 millions de dollars à la suite de l'adoption des IFRS par les entités mentionnées dans ce tableau.

CHAPITRE

7

Équilibre budgétaire

Croissance des dépenses gouvernementales

Composition des dépenses de programmes

- Le Fonds consolidé du revenu a été scindé en deux le 1^{er} avril 2012
 - le Fonds général
 - et les fonds spéciaux.
- Le gouvernement a choisi d'exclure de la composition des dépenses de programmes celles des fonds spéciaux.
- Pourtant, à l'instar des dépenses de programmes, celles des fonds spéciaux sont maintenant soumises à un contrôle parlementaire.
- De plus, la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux est exclue des dépenses de programmes, même si les créances fiscales auxquelles elle se rapporte appartiennent au Fonds consolidé du revenu.

Composition des dépenses de programmes (suite)

- Certains fonds spéciaux, institués au cours des dernières années, se sont vu transférer
 - des dépenses qui auraient été incluses dans les dépenses de programmes
 - et des sources de revenus qui auraient été incluses dans les revenus budgétaires.
- À cet égard, mentionnons
 - le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)
 - le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)
 - le Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF)
 - et le reclassement de la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux.

Croissance des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes incluant les ajustements	%	FORT	FINESSS	FRAF	Dépense pour créances douteuses ¹	Autre ajustement ²	Total des ajustements (B+C+D+E+F)	%	Dépenses de programmes excluant les ajustements ² (A-G)	%
	A	B	C	D	E	F	G	H			
2002-2003	43 865	4,7	942	s.o.	534	278	277	2 031	12,0	41 834	4,4
2003-2004	45 339	3,4	991	s.o.	555	195	271	2 012	-0,9	43 327	3,6
2004-2005	47 656	5,1	1 102	s.o.	521	414	167	2 204	9,5	45 452	4,9
2005-2006	49 229	3,3	1 208	s.o.	528	497	231	2 464	11,8	46 765	2,9
2006-2007	51 734	5,1	1 348	s.o.	545	548	271	2 712	10,1	49 022	4,8
2007-2008	54 826	6,0	1 528	s.o.	550	668	306	3 052	12,5	51 774	5,6
2008-2009	58 550	6,8	1 731	s.o.	579	798	245	3 353	9,9	55 197	6,6
2009-2010	61 579	5,2	1 715	s.o.	575	900	174	3 364	0,3	58 215	5,5
2010-2011	63 967	3,9	1 993	252	624	933	187	3 989	18,6	59 978	3,0
2011-2012	66 215	3,5	2 431	609	801	871	-	4 712	18,1	61 503	2,5
2012-2013 ³	67 959	2,6	2 689	998	765	865 ⁴	s.o.	5 317	12,8	62 642	1,9
2013-2014 ³	70 071	3,1	3 141	1 449	825	865 ⁴	s.o.	6 280	18,1	63 791	1,8
Moyenne (2003-2012)	4,7							10,0		4,4	
Moyenne (2006-2012)	4,8							11,6		4,4	

1. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

2. Les dépenses de 2002-2003 à 2010-2011 ont été modifiées par rapport à ce que le Vérificateur général avait publié l'an dernier pour tenir compte d'un ajustement apporté par le gouvernement dans ses documents budgétaires. Cet ajustement élimine du Fonds consolidé du revenu des dépenses ayant trait à la Société québécoise d'assainissement des eaux à la suite de l'abolition de cette dernière.

3. Ces données sont des prévisions.

4. Ces prévisions ont été obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

Croissance des dépenses de programmes (suite)

Réduction de la croissance des dépenses de programmes à la suite des ajustements découlant des changements législatifs

- Croissance incluant les ajustements
 - 4,7 % sur 10 ans
 - 4,8 % sur 7 ans
- Croissance liée aux ajustements
 - 10,0 % sur 10 ans
 - 11,6 % sur 7 ans
- Croissance excluant les ajustements
 - 4,4 % sur 10 ans
 - 4,4 % sur 7 ans

Taux de croissance des dépenses de programmes

Efforts importants pour maintenir des taux de croissance des dépenses de programmes à un niveau aussi faible qu'en 2011-2012, voire pour les réduire

- Prévisions des taux de croissance excluant les ajustements découlant des modifications législatives
 - 2012-2013 : 1,9 %
 - 2013-2014 : 1,8 %

} vs 2,5 % en 2011-2012
- Prévisions des taux de croissance incluant les ajustements découlant des modifications législatives
 - 2012-2013 : 2,6 %
 - 2013-2014 : 3,1 %

} vs 3,5 % en 2011-2012

Prévisions relatives aux dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total 2010-2014
Budget 2009-2010 présenté en mars 2009						
Dépenses de programmes	59 989	61 879	63 829	65 840	67 915	319 452
Taux de croissance ¹	4,5	3,2	3,2	3,2	3,2	
Budget 2012-2013 présenté en mars 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 389 ²	60 165 ²	61 384	62 642	63 751	306 331
Taux de croissance	5,3	3,0	2,0	2,0	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 400	2 750	3 224	12 082
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	615	1 005	1 445	3 317
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	787	740	800 ³	3 526
Dépense pour créances douteuses ⁴	900 ²	933 ²	865	865	865	4 428
Sous-total des ajustements	3 190²	3 802²	4 667	5 360	6 334	23 353
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579 ²	63 967 ²	66 051	68 002	70 085	329 684
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,3	3,0	3,1	
Budget 2013-2014 présenté en novembre 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 215 ^{2,5}	59 978 ^{2,5}	61 503 ²	62 642	63 791	306 129
Taux de croissance	5,5	3,0	2,5	1,9	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 431 ²	2 689	3 141	11 969
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	609 ²	998	1 449	3 308
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	801 ²	765	825	3 590
Dépense pour créances douteuses ⁴	900 ²	933 ²	871 ²	865 ⁴	865 ⁴	4 434
Autre ajustement ⁵	174 ²	187 ²	— ²	s.o.	s.o.	361
Sous-total des ajustements	3 364²	3 989²	4 712²	5 317	6 280	23 662
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579 ²	63 967 ²	66 215 ²	67 959	70 071	329 791
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,5	2,6	3,1	

1. Ces taux représentent les cibles initiales.

2. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

3. Nous avons appliqué le même niveau de croissance que celui du budget 2013-2014 puisque le ministère des Finances et de l'Économie ne nous a pas fourni cette prévision.

4. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

5. Les dépenses ont été modifiées par rapport à ce que le Vérificateur général avait publié l'an dernier pour tenir compte d'un ajustement apporté par le gouvernement dans ses documents budgétaires. Cet ajustement élimine du Fonds consolidé du revenu des dépenses ayant trait à la Société québécoise d'assainissement des eaux à la suite de l'abolition de cette dernière.

6. Ces prévisions ont été obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

Prévisions relatives aux dépenses de programmes (suite)

Deux constatations découlent notamment de l'analyse du tableau 2.

1. Le budget 2009-2010 publié en mars 2009 prévoyait des dépenses de programmes de 319,5 G\$ de 2009-2010 à 2013-2014.
 - Elles ont été établies à **329,8 G\$** lors du budget 2013-2014, en considérant les sommes incluses dans le FORT, le FINESSS et le FRAF, l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux ainsi que la dépense pour créances douteuses, pour les rendre comparables à celles de mars 2009.
 - Sur une base comparable, les dépenses de programmes sont en hausse de **10,3 G\$** pour la même période.

Prévisions relatives aux dépenses de programmes (suite)

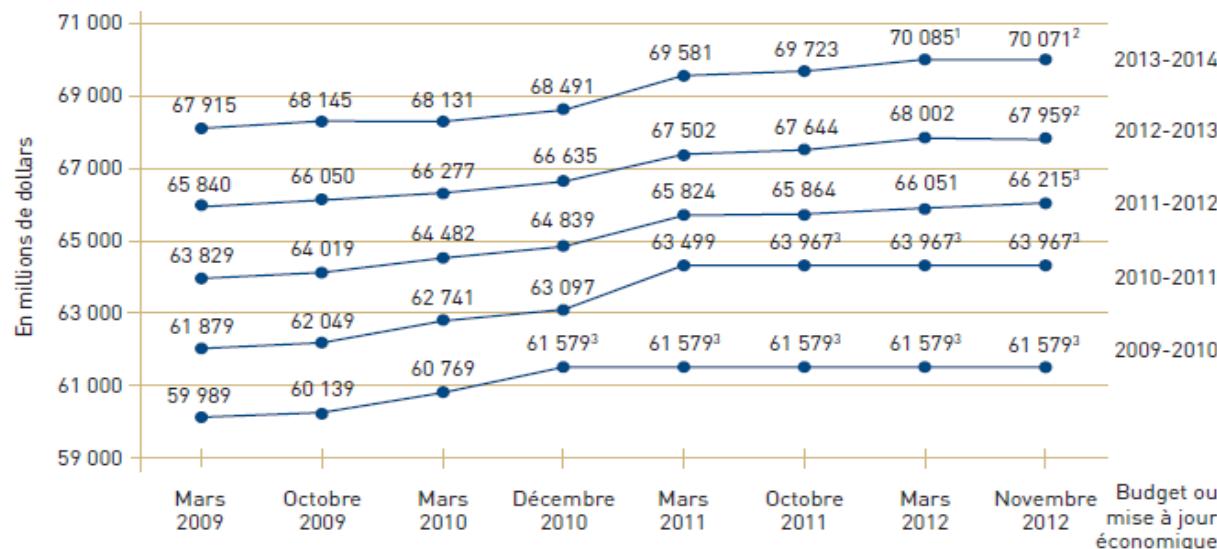
2. Les dépenses de programmes réelles de 2009-2010 à 2011-2012 ont dépassé les prévisions de 6,1 G\$.

Tableau 3 Dépenses de programmes réelles vs prévisions de mars 2009
(en millions de dollars)

	Dépenses réelles	Prévisions	Écart
2009-2010	61 579	59 989	1 590
2010-2011	63 967	61 879	2 088
2011-2012	66 215	63 829	2 386
Total	191 761	185 697	6 064

Prévisions relatives aux dépenses de programmes (suite)

- Les dépenses de programmes ont presque systématiquement été revues à la hausse au fil des ans.



1. Cette donnée comprend les dépenses du FRAF établies selon le même niveau de croissance que celui du budget 2013-2014 puisque le ministère des Finances et de l'Économie ne nous a pas fourni cette prévision.

2. Ces données incluent les prévisions concernant la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux, prévisions obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

3. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

Composition des dépenses consolidées

- À compter de 2012-2013, les dépenses consolidées incluront certaines dépenses effectuées par le biais du régime fiscal en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme comptable. Auparavant, elles étaient comptabilisées en réduction des revenus.
- Le gouvernement a décidé de continuer de les exclure de la composition des dépenses de programmes, bien qu'elles s'apparentent à des transferts et soient effectuées par le Fonds consolidé du revenu.
- Sur 10 ans, ces dépenses, qui ne sont pas assujetties au vote annuel des crédits, se sont accrues de 266 %. Elles sont passées de 1,4 G\$ en 2002-2003 à 5,1 G\$ en 2011-2012.
 - Ce taux témoigne du recours important à ce mécanisme pour accorder de l'aide financière.
 - De plus en plus de dépenses ayant des caractéristiques similaires à celles des dépenses de programmes sont exclues de ces dernières.

Croissance des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	Dépenses consolidées avant les ajustements	%	Transferts effectués par le biais du régime fiscal	Transferts effectués par le Fonds consolidé du revenu – Prestations familiales	Autres ²	Total des ajustements (B + C + D)	%	Dépenses consolidées après les ajustements (A + E)	%
	A	B	C	D	E	F			
2002-2003	45 852	4,9	1 405	552	913	2 870	13,1	48 722	5,3
2003-2004	47 666	4,0	1 561	533	894	2 988	4,1	50 654	4,0
2004-2005	50 100	5,1	1 977	412	902	3 291	10,1	53 391	5,4
2005-2006	52 421	4,6	3 729	s.o.	s.o.	3 729	13,3	56 150	5,2
2006-2007	54 645	4,2	4 248	s.o.	s.o.	4 248	13,9	58 893	4,9
2007-2008	58 342	6,8	4 382	s.o.	s.o.	4 382	3,2	62 724	6,5
2008-2009	61 668	5,7	4 686	s.o.	s.o.	4 686	6,9	66 354	5,8
2009-2010 ³	65 082	5,5	4 978	s.o.	s.o.	4 978	6,2	70 060	5,6
2009-2010 ³	68 722	s.o.	4 978	s.o.	s.o.	4 978	6,2	73 700	s.o.
2010-2011	71 155	3,5	5 163	s.o.	s.o.	5 163	3,7	76 318	3,6
2011-2012	73 605	3,4	5 145	s.o.	s.o.	5 145	-0,3	78 750	3,2
2012-2013 ⁴	75 631 ⁵	2,8	5 350 ⁵	s.o.	s.o.	5 350	4,0	80 981	2,8
2013-2014 ⁴	77 553 ⁵	2,5	5 331 ⁵	s.o.	s.o.	5 331	-0,4	82 884	2,3
Moyenne (2003-2012)	4,8						7,3	5,0	
Moyenne (2006-2012)	4,8						6,6	5,0	

1. Ces dépenses excluent celles du service de la dette.
 2. Ces dépenses sont composées des crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge et de la réduction d'impôt à l'égard des familles. Les données proviennent des volumes *Dépenses fiscales 2006* à *Dépenses fiscales 2009*, qui sont estimées sur une base d'année civile.
 3. Afin de faciliter la comparabilité des données historiques et en raison de l'importance des montants en cause, nous avons présenté deux résultats pour 2010. Le premier résulte de la consolidation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation des organismes des réseaux et le second, selon la méthode de consolidation ligne par ligne. Cette dernière méthode est celle utilisée pour les exercices postérieurs à celui-ci.
 4. Ces données sont des prévisions.
 5. Ces données incluent les prévisions concernant la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux, prévisions obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.
- Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

Taux de croissance des dépenses consolidées

Efforts importants nécessaires à l'égard des taux de croissance estimés des dépenses consolidées

- Prévisions des taux de croissance après les ajustements
 - 2012-2013 : 2,8 %
 - 2013-2014 : 2,3 %
- Taux prévus inférieurs à la moyenne des taux annuels de croissance sur 7 et 10 ans (5,0 %).

Taux de croissance des dépenses consolidées (suite)

- Croissance des dépenses consolidées avant les ajustements pour l'exercice 2011-2012 (3,4 %) inférieure à celle prévue en octobre 2011 (3,8 %)
- Fléchissement observé en 2010-2011 et en 2011-2012 par rapport à la tendance historique de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses consolidées
 - attribuable en partie aux paramètres permettant de limiter la croissance salariale

Conclusion

- Nous réitérons l'importance de suivre la croissance de l'ensemble des dépenses consolidées.
- Il serait une bonne pratique pour le gouvernement
 - d'établir des cibles fixes à moyen terme pour la croissance des dépenses sectorielles et consolidées, et ce, par mission
 - de faire un suivi rigoureux de l'ensemble de ces cibles
 - et de rendre compte des écarts avec les cibles initiales.



CHAPITRE

8

Portrait des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

Mise en contexte

- Lors de nos travaux d'audit des états financiers, des éléments susceptibles d'entraîner des risques d'erreurs ont été recensés concernant divers sujets, notamment
 - la non-conformité avec les lois et les règlements
 - le non-respect des politiques, des directives et des procédures
 - la séparation inadéquate des tâches incompatibles
 - et la gestion déficiente des droits et des profils d'accès informatiques

Résultats des travaux

- Période couverte par notre portrait : du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
- Mêmes critères de regroupement que ceux retenus lors du dernier portrait publié en février 2012
- 98 entités ont fait l'objet de travaux d'audit des états financiers
- 43 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction ont été produits au cours de cette période (56 au cours de la période précédente)

Résultats des travaux (suite)

- 327 recommandations formulées, classées selon 3 catégories
 - Gouvernance et responsabilité de l'information financière (71)
 - Gestion et divulgation de l'information financière (136)
 - Gestion des technologies de l'information (120)
- 218 recommandations ont fait l'objet de travaux pour déterminer dans quelle mesure les entités ont donné suite à nos recommandations
- 109 recommandations formulées pour une première fois en 2011-2012

Résultats des travaux (suite)

- Taux d'application des 218 recommandations
 - 58 % en 2011-2012, soit une légère baisse de 2 % par rapport aux taux de 60 % des 2 années précédentes
 - Diminution du taux de 6 % pour la catégorie Gestion et divulgation de l'information financière
 - Taux relativement stable pour les 2 autres catégories
- 17 entités regroupant 70 % des recommandations n'atteignent pas le taux cible de 75 % prévu dans les orientations stratégiques du Vérificateur général
- 15 autres entités affichent un taux de 100 %

Résultats des travaux (suite)

- Des 218 recommandations ayant fait l'objet d'un suivi
 - 29 proviennent des exercices 2004 à 2007
 - 59 sont liées à l'exercice 2008
- Le taux d'application des recommandations varie beaucoup d'une année d'origine à l'autre. Pour celles datant de
 - 2008 et 2009, le taux est inférieur à 40 %
 - 2004 à 2007, le taux est de 55 %
- Les recommandations formulées en 2010 et en 2011 présentent un taux d'application intéressant, soit
 - 2010 et 2011, le taux est de 76 et 74 %

Gouvernance et responsabilité de l'information financière

- 71 recommandations réparties en 2 sujets
 - 36 formulées pour la première fois en 2011-2012
 - 35 ayant fait l'objet d'un suivi, dont 23 appliquées de façon satisfaisante (66 %)
 - Taux d'application stable au cours des 2 dernières périodes
- Conformité avec les lois et les règlements
 - Taux d'application des recommandations de 57 %
- Respect des politiques, des directives et des procédures
 - 59 recommandations, dont 31 nouvelles en 2010-2011
 - 28 ayant fait l'objet d'un suivi, dont 9 non appliquées
 - Taux d'application des recommandations de 68 %

Gestion et divulgation de l'information financière

- 136 recommandations réparties en 5 sujets
 - Diminution du taux d'application de 6 %, soit de 63 à 57 %
- Processus de clôture et de préparation des états financiers
 - Croissance du nombre de recommandations, de 36 en 2009-2010 à 59 en 2011-2012
 - Détérioration du taux d'application depuis les 2 dernières années passant de 79 à 50 %
- Séparation des tâches incompatibles
 - Le taux de 63 % établi en 2009-2010 a connu depuis une baisse constante et est passé à 38 % en 2011-2012

Gestion et divulgation de l'information financière (suite)

- Conciliation des comptes
 - 18 recommandations formulées, dont 5 nouvelles en 2011-2012
 - 8 des 13 anciennes recommandations appliquées de façon satisfaisante
 - Taux d'application de 62 %, soit une diminution de 20 % par rapport à 2010-2011
- Outils d'estimation ou d'analyse
 - 31 recommandations formulées, dont 5 nouvelles en 2011-2012
 - Taux d'application de 75 % (15/20 recommandations)
- Suivi et révision
 - Réduction de 70 % du nombre des recommandations, passant de 43 en 2009-2010 à 14 dont aucune nouvelle en 2011-2012
 - Taux d'application de 64 %

Gestion des technologies de l'information

- 120 recommandations réparties en 5 sujets
 - 31 nouvelles recommandations formulées en 2010-2011
 - 49 des 89 anciennes appliquées de façon satisfaisante
 - Taux d'application stable (de 53 à 55 % depuis les 3 dernières années)
- Gestion des droits et des profils d'accès
 - 61 recommandations dont 10 formulées en 2011-2012
 - Taux d'application de 51 % (26/51 recommandations)
- Gestion des paramètres de sécurité
 - 18 recommandations dont 16 ont fait l'objet d'un suivi en 2011-2012
 - Taux d'application de 50 %

Gestion des technologies de l'information (suite)

- Gestions du développement et de la maintenance des systèmes
 - 29 recommandations dont 10 formulées en 2011-2012
 - 13 des 19 recommandations appliquées de façon satisfaisante
 - Taux d'application de 68 %
- Gestions des opérations
 - 11 recommandations dont 8 sont nouvelles en 2011-2012
 - 2 des 3 recommandations appliquées de façon satisfaisante (67 %)
- Politique et procédures de sécurité
 - 1 recommandation formulée en 2011-2012



CHAPITRE

9

Contrôles généraux des technologies de l'information

Mise en contexte

- Un portrait des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction est dressé pour une troisième année consécutive au chapitre 9 du présent Tome.
- Le taux d'application des recommandations en ce qui a trait à la gestion des technologies de l'information (TI) est demeuré faible (53 à 55 %) au cours des trois dernières années.
- Ce chapitre présente les principaux éléments ressortant des travaux d'audit des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) réalisés au VGQ dans le contexte de nos mandats d'audit financier.

Importance des CGTI dans le processus de préparation des états financiers

- Les CGTI représentent un des fondements du contrôle interne de l'entité et interviennent tout au long du processus de production des états financiers.
- La fiabilité du fonctionnement des CGTI garantit le niveau de confiance acceptable accordée à l'ensemble des contrôles liés aux applications informatiques, notamment celles de nature financière.
- Les CGTI comprennent un ensemble de politiques et de procédures encadrant la sécurité de l'information et les processus relatifs à la gestion des TI.

CGTI et sécurité de l'information

- Lors de l'audit des CGTI, nous portons une attention particulière aux contrôles assurant l'intégrité des données financières.
- La sécurité de l'information s'évalue selon trois objectifs
 - **Disponibilité** : garantir que les systèmes sont accessibles au moment voulu et fonctionnent sans faille durant les périodes d'utilisation prévues
 - **Intégrité** : prévenir que les données ne soient pas altérées ou détruites de façon fortuite ou volontaire
 - **Confidentialité** : assurer que seules les personnes autorisées peuvent accéder en mode lecture à des fins de consultation aux informations qui leur sont destinées



Approche d'audit des CGTI adoptée au VGQ

NOTRE APPROCHE

- Conforme aux Normes d'audit généralement reconnues, incluant les NCA et s'appuie sur des référentiels
- Vigie avec les grands cabinets d'experts-comptables
- Basée sur une méthodologie couvrant cinq sujets
 - La politique et les procédures de sécurité
 - La gestion du développement et de la maintenance des systèmes
 - La gestion des droits et des profils d'accès
 - La gestion des paramètres de sécurité
 - La gestion des opérations

Approche d'audit des CGTI adoptée au VGQ (suite)

- Les contrôles liés à la gestion du développement et de la maintenance des systèmes, à celle des droits et des profils d'accès ainsi qu'à celle des paramètres de sécurité ont un impact majeur sur l'intégrité des données financières.
- Toute déficience significative de l'un des contrôles clés relatifs à ces CGTI
 - empêche souvent l'utilisation d'une stratégie d'audit des états financiers basée sur les contrôles informatiques
 - entraîne une recommandation dans un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction

Approche d'audit des CGTI adoptée au VGQ (suite)

EXEMPLES DE PROCESSUS ADÉQUATS

- Pour la gestion du développement et de la maintenance des systèmes
 - Essais des modifications aux programmes effectués dans un environnement distinct de celui de la production
 - Autorisation du responsable des utilisateurs avant la mise en production des programmes
- Pour la gestion des droits et des profils d'accès
 - Autorisation formelle du gestionnaire avant l'octroi des droits d'accès lors de l'arrivée d'un nouvel employé
 - Retrait en temps opportun des droits d'accès lors du départ d'un employé

Approche d'audit des CGTI adoptée au VGQ (suite)

Exemples de risques liés à une déficience significative

- Gestions du développement et de la maintenance des systèmes
 - Risque que des modifications non autorisées soient apportées aux programmes ou aux données financières
 - Risque que des modifications nécessaires ne soient pas réalisées ou ne soient pas effectuées adéquatement
- Gestions des accès
 - Risque d'accès non autorisé aux données financières pouvant conduire
 - à leur destruction
 - à des modifications inappropriées, dont l'enregistrement d'opérations non autorisées ou inexistantes

Importance de l'application des recommandations touchant les CGTI

- La plupart des 120 recommandations formulées et suivies en 2011-2012 concernent les sujets qui risquent le plus de compromettre l'intégrité des données financières des entités auditées, soit
 - la gestion du développement et de la maintenance des systèmes (29 soit 24 %)
 - la gestion des droits et des profils d'accès (61 soit 51 %)
 - la gestion des paramètres de sécurité (18 soit 15 %)
- Les entités tardent à appliquer nos recommandations
 - Seulement 49 des 89 recommandations formulées lors des années antérieures ont été appliquées (55 %)
 - 22 des 40 recommandations ayant un progrès insatisfaisant remonte à des années antérieures à 2009 (55 %)

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Situation du CSPQ

- Une large part de nos recommandations liées à la gestion des TI concernent le CSPQ, comme le démontre le tableau suivant.

	Ensemble des 23 entités auditées	CSPQ Au 31 mars 2011
2005 à 2009	34	25
2010 et 2011	6	-
Progrès insatisfaisants	40	25
Progrès satisfaisants	49	10
Anciennes recommandations	89	35
Nouvelles recommandations	31	11
Nombre de recommandations	120	46

Centre de services partagés du Québec (suite)

Plan d'action préconisé par le CSPQ

- Le CSPQ a entrepris des actions concrètes pour remédier à cette situation
 - Registre de suivi des actions prises pour donner suite à nos recommandations produit en janvier 2013
 - Mise à jour trimestrielle du registre qui sera déposé au comité de direction et au comité de vérification
- Selon les échéanciers prévus au registre
 - 72 % de nos recommandations devraient être appliquées d'ici le 31 décembre 2013.



CHAPITRE

10

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec

- La Caisse de dépôt et placement du Québec est une des entités les plus importantes de l'appareil gouvernemental. Elle a pour mission de recevoir des sommes en dépôt et de les gérer en gardant comme objectif l'atteinte d'un rendement optimal du capital des déposants.
- Au 31 décembre 2012, elle gérait des actifs nets de 176 milliards de dollars.
- Cette somme se composait de 38 fonds particuliers appartenant à 28 déposants différents.
- L'investissement de ces dépôts reposait sur 17 portefeuilles spécialisés, ce qui assurait la diversification nécessaire à l'atteinte des objectifs des déposants, et ce, en respect de leur politique d'investissement.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

- Portefeuilles et gestion des actifs
 - La Caisse est dotée d'une structure par portefeuille spécialisé qui s'apparente beaucoup aux fonds communs de placement publics. Au 31 décembre 2012, la Caisse gère 17 portefeuilles spécialisés.
 - Chaque portefeuille spécialisé regroupe des titres ayant des caractéristiques communes (devises, nature du produit et comportement du marché).
 - Chaque portefeuille spécialisé est régi par une politique d'investissement élaborée par la Caisse établissant les objectifs de rendement, les indices de référence, les limites de risque, les titres admissibles et l'encadrement de risque.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

- Portefeuilles et gestion des actifs
 - L'utilisation de plusieurs portefeuilles spécialisés dans un même type de placement (4 pour les revenus fixes et 6 pour les actions) donne une plus grande flexibilité dans le choix des investissements et permet une gestion des risques plus diversifiée.
 - Par exemple, les 6 portefeuilles d'actions sont composés d'actions canadiennes, d'actions américaines, d'actions étrangères, d'actions de marchés émergents, de placements privés et d'investissements en infrastructure.
 - La Caisse a également recours aux instruments financiers dérivés et à des stratégies de levier financier afin de gérer les risques tout en maximisant le potentiel de rendement.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

Gestion à la juste valeur

- Ayant pour objectif de générer des rendements pour ses déposants, la Caisse effectue la gestion de ses placements à la juste valeur
- L'établissement de la juste valeur dépend de la nature du placement
- Les principales techniques de fixation de la juste valeur sont
 - Cotes boursières
 - Actualisation de flux monétaires
 - Utilisation de comparables
 - Valeur de l'actif net du fonds
 - Évaluation des sous-jacents

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

Utilisation d'un levier financier

- Afin de dégager des rendements additionnels, la Caisse a recours à un levier financier, dont l'utilisation est régie par la politique d'investissement des portefeuilles spécialisés.
- Le concept se résume à « emprunter pour investir », dans l'objectif que le rendement obtenu sur l'investissement soit supérieur au coût des liquidités supplémentaires.
- La Caisse applique principalement cette stratégie pour
 - son portefeuille immobilier (ex. : hypothèque)
 - et sa filiale CDP Financière inc. qui contracte des titres de dette à court, moyen et long terme pour l'ensemble de l'organisation en profitant de sa notation exceptionnelle (AAA).

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

- Les déposants, clients de la Caisse
 - La loi constitutive de la Caisse précise quels sont les organismes habilités à y effectuer des dépôts. Tous les déposants sont du secteur public québécois. La majorité des sommes investies proviennent de régimes de retraite ou d'autres organismes semblables (ex. : Régie des rentes du Québec (RRQ)).
 - Au 31 décembre 2012, il y a 28 déposants à la Caisse qui détiennent 38 fonds particuliers distincts.
 - Chaque déposant se voit attribuer un ou plusieurs fonds particulier(s). Chaque déposant gère son ou ses propre(s) fonds particulier(s) en effectuant ses dépôts ou retraits mensuellement.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

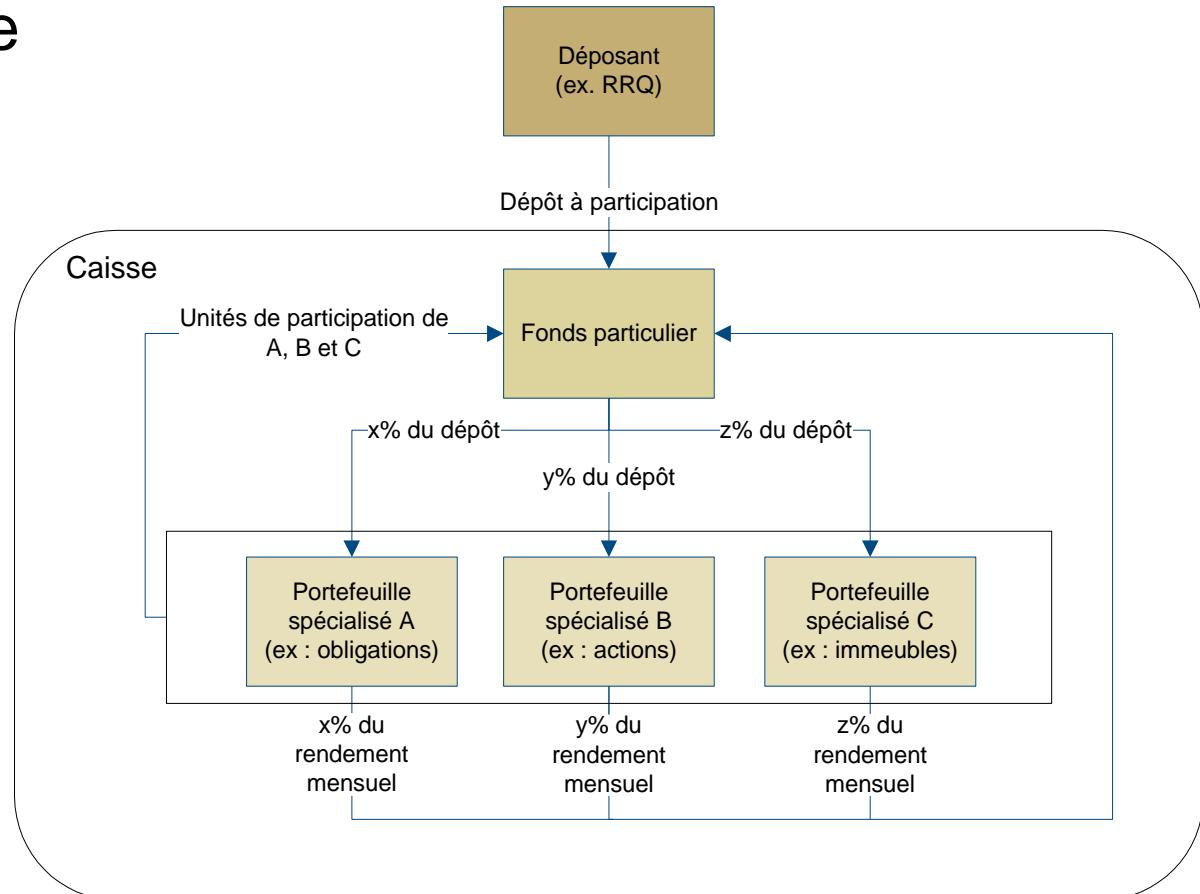
- Investissements en respect des politiques de placement
 - Chaque déposant élabore sa politique de placement en déterminant son portefeuille de référence qui vise à optimiser les rendements de son fonds particulier tout en maintenant un niveau de risque qui lui soit acceptable.
 - Cette politique indique la répartition souhaitée des investissements entre les portefeuilles spécialisés en spécifiant les limites minimales et maximales de détention pour chaque portefeuille spécialisé.
 - La Caisse est tenue de respecter ces politiques.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

- Investissements des déposants dans les portefeuilles
 - Chaque premier jour du mois, le déposant peut procéder à un dépôt à participation ou à un retrait d'un dépôt à participation existant.
 - Ces dépôts sont par la suite investis par le fonds particulier dans les différents portefeuilles spécialisés en suivant le portefeuille de référence du déposant.
 - Le rendement de chacun des portefeuilles est évalué mensuellement et réparti entre les détenteurs d'unités de participation, au prorata de la quantité détenue.
 - Le fonctionnement de la Caisse s'apparente donc aux divers fonds communs de placement publics offerts sur le marché.

Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

Processus de dépôt à participation



Activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

- Rôle du vérificateur général comme auditeur indépendant
 - La *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* attribue au vérificateur général la responsabilité de procéder à la vérification conjointe des livres et comptes de la Caisse.
 - Depuis 2010, l'audit annuel des états financiers de la Caisse est effectué conjointement par le VGQ et un cabinet privé.
 - Au 31 décembre 2012, l'audit couvre les états financiers des 17 portefeuilles spécialisés, des 38 fonds particuliers, du fonds général et de l'état financier cumulé (total de 57 rapports de l'auditeur).
 - L'audit des états financiers ne s'applique pas à la gestion des activités de la Caisse; une opinion sans réserve sur les états financiers de la Caisse ne peut être interprétée comme un jugement porté sur l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'organisation.